RAPPORT ANNUEL
1999-2000

Chambre des notaires du Québec

101-01281/

Table des matières

1. Lettres de présentation 1
2. Membres du Bureau de l'Ordre 3
3. Membres des comités de l'Ordre 5
4. Personnel permanent de l'Ordre 7
5. Répartition géographique des membres inscrits au Tableau de l'Ordre 9
6. Les cotisations pour l'exercice 1999-2000 11
7. Rapport du président 13
8. Rapport du directeur général 17
9. Rapport du secrétaire 23
10. Rapports des directions
    - 10.1 Syndic 27
    - 10.2 Inspection professionnelle 28
    - 10.3 Services juridiques 29
    - 10.4 Services administratifs 30
    - 10.5 Développement de la profession 31
    - 10.6 Programme Ukraine 35
11. Rapports des comités
    - 11.1 Comité d'inspection professionnelle 39
    - 11.2 Comité de discipline 40
    - 11.3 Comité de révision 41
    - 11.4 Comité du Fonds d'études notariales 42
    - 11.5 Comité du Fonds d'indemnisation 43
    - 11.6 Comité de placements 44
    - 11.7 Comité des communications 45
    - 11.8 Comité de la formation des notaires 46
    - 11.9 Comité de la formation continue et de l'information juridique 46
    - 11.10 Comité de la formation préadmission et des stages 47
    - 11.11 Comité de retraite 48
    - 11.12 Comité des relations canadiennes et internationales 49
    - 11.13 Comité de liaison avec les institutions financières 50
    - 11.14 Comité de vérification 51
    - 11.15 Comité sur la compétence et les normes d'équivalence de formation pour la délivrance d'un permis 52
    - 11.16 Comité d'arbitrage des comptes des notaires 52
    - 11.17 Comité sur les normes professionnelles 53
    - 11.18 Groupe de travail - Développement Ukraine 53
12. Principales résolutions du Bureau de l'Ordre 55
13. Principales résolutions du Comité administratif 57
14. Nouveaux notaires inscrits au Tableau de l'Ordre en 1999-2000 61
15. États financiers et rapport des vérificateurs 63

Lettres de présentation

Montréal, août 2000

Madame Linda Goupil
Ministre responsable de l'application
du *Code des professions*
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application du *Code des professions*, le rapport des activités de la Chambre des notaires du Québec.

Ce rapport annuel couvre la période comprise entre le 1er avril 1999 et le 31 mars 2000.

Recevez, Madame la Ministre, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Denis Marsolais, notaire
Président

Montréal, août 2000

Monsieur Jean K. Samson,
président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de la Chambre des notaires du Québec.

Ce rapport annuel couvre la période comprise entre le 1er avril 1999 et le 31 mars 2000.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments distingués.

Denis Marsolais, notaire
Président

Québec, août 2000

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président de l'Assemblée nationale
Conseil exécutif
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Chambre des notaires du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2000.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Linda Goupil
Ministre responsable de l'application
du *Code des professions*

Membres du Bureau de l'Ordre
(au 31 mars 2000)

Président	Me Denis Marsolais
Vice-président	Me Jean Paul Dutrisac

Districts	**Représentants**
ABITIBI	Me André Gilbert
ARTHABASKA	Me Raymond-Pierre Gingras
BEAUHARNOIS-IBERVILLE	Me Jean-Michel Philie
BEDFORD	Me Hélène M. Goyette
CHAMBLY-LAPRAIRIE	Me Dominique Duclos
GASPÉ	Me Jean Couture
HULL	Me Mario Desnoyers
JOLIETTE	Me Louise Lortie
LAVAL	Me Micheline Chalut
MONTRÉAL	Me Sophie Ducharme
	Me Jean Paul Dutrisac
	Me Bernard Laliberté
	Me Maurice Piette
	Me Johanne Viau
QUÉBEC-BEAUCE	Me Gilles Huot
	Me Michel Y. Gaudreau
	Me Hugues Poulin
	Me Marie Samson
RIMOUSKI	Me Serge Bernier
SAGUENAY-LAC SAINT-JEAN	Me André Lessard
SAINT-FRANÇOIS	Me Marie Josée Bolduc
SAINT-HYACINTHE - RICHELIEU	Me Hugo Couturier
TERREBONNE	Me Michel Légaré
TROIS-RIVIÈRES	Me Jacques Blondin

Représentants du public	M. Sylvain Beaulieu
	Mme Monique Émond
	M. Louis Roy
	Mme Raymonde Touzin

Directeur général	M. Richard Gagnon, F.Adm.A

Membres des comités de l'Ordre

(au 31 mars 2000)

Comité administratif
Me Denis Marsolais, président
Me Jean Paul Dutrisac, vice-président
Me Serge Bernier
Me Michel Légaré
Me Maurice Piette
M. Louis Roy

Comité de discipline
Me Jacques Paquet, président
Me Sander J. Abrahams
Me Serge Adam
Me Sylvie Beaupré
Me Rémi Bisson
Me Marc Boulanger
Me André Cantin
Me Aldo M. Cocciardi
Me Monique Corbeil
Me Pierre A. Corbeil
Me Daniel Désilets
Me Mario Desnoyers
Me Suzanne Dionne
Me Daniel Drolet
Me Jean-François Dugas
Me Pierre Dupré
Me Denise Duquette
Me André Fafard
Me Guy Fortier
Me Jean Gagné
Me Luc Gagnon
Me Stanley P. Gauvreau
Me Jean-Pierre Guimond
Me Jean-Yves Guimond
Me Paul Hénault
Me Normand A. Lacasse
Me Nicole Laferrière
Me Sylvie Lafond
Me Guy La Haye
Me Michel Lamoureux
Me Bernard Laroche
Me Sylvain Larocque
Me Michel Leblanc
Me Guy Leduc
Me Suzanne Legault
Me Michel Marcotte
Me Pierre Martel
Me Denis Martin
Me Sheldon A. Merling
Me Dominique Michaud
Me Nicole Milot
Me Louis Morin
Me Jean Mousseau
Me Maryse Neveu
Me Donald Ouellette
Me Denis Paré
Me Pierre Péladeau
Me Denys Pelletier
Me Claire Pouliot
Me Aline Rouleau
Me Francine Séguin
Me Réal St-Onge
Me Sandor Steinberg
Me Jean Sylvestre
Me Daniel Vézina
Me André D. Voizard

Comité d'inspection professionnelle
Me Jean-Pierre Bertrand, président
Me Jean-François Malo, vice-président
Me Armand Bolduc
Me Linda Boucher
Me Denise Duquette
Me Robert Frégeau
Me Pauline Gardner
Me François Larivière
Me Pierre-André Poitevin
Me Suzanne Pomerleau

Comité du Fonds d'études notariales
Me Louis Fontaine, président
Me Sophie Ducharme, vice-présidente
Me Raymond-Pierre Gingras

Comité du Fonds d'indemnisation
Me André Hogue, président
Me Jacques Blondin
Me Michel Y. Gaudreau
Me Roline Ménard

Comité sur la compétence et les normes d'équivalence de formation pour la délivrance d'un permis
Me Pierre Ciotola, président
Me Roland Vaillancourt, vice-président
Me David Dolan
Me Jean-François Dugas
Me Luce Samoisette

Comité de révision
Me Claude Cécyre
Me Mireille Fortier
Me Jean-François Lapointe
M. Guy Brisson
M. Sylvain Beaulieu
Mme Odette Bouillé-Drouin

Comité sur la formation préadmission et sur les stages
Me Stanley P. Gauvreau,président
Me Mycalle Trudel, vice-présidente
Me Marc Boudreault
Me Ginette Deschênes
Me Mario Desnoyers

Comité de la formation des notaires
Me Pierre Ciotola
Me Michel Dionne
Me Michel Légaré
M. Jacques Ouellet
Me Luce Samoisette

Comité d'arbitrage des comptes d'honoraires des notaires
Me François Forget, président
Me Élizabeth Beaudoin, vice-présidente
Me Normand Boucher
Me Pierre Chartrand
Me Pierre Ciotola
Me Françoise Côté
Me Rer.é Croft
Me Vilmond Dupuis
Me Anne Hamelin
Me Louis-Philippe Hébert
Me Bernard Larochelle
Me Ginette Laurencelle
Me Jacques Morand
Me Jean Morin
Me François Rainville
Me Aline Rouleau
Me Daniel Tousignant
Me Hélène Tremblay

Comité des communications
Me Pierre Dupré, président
Me Micheline Chalut
Me Hugo Couturier
Me Gaétane Lemay
Me Jean-Michel Philie

Comité de déontologie
M^e^ A. Earl Kimmel
M^e^ Johanne Viau
M. Louis Roy

Comité de la formation continue et de l'information juridique
M^e^ Brigitte Lefebvre, présidente
M^e^ Christian Lemieux, vice-président
M^e^ Marie Josée Bolduc
M^e^ Jean Couture
M^e^ Louis Haeck
M^e^ Gilbert Landry

Comité de liaison avec les institutions financières
M^e^ Steeve Collins
M^e^ Sophie Ducharme
M^e^ Raymond Grenier
M^e^ André Lessard
M^e^ Yves Prévost

Comité sur les normes professionnelles
M^e^ Guy Bélisle, président
M^e^ Raynald Audet
M^e^ André Gilbert
M^e^ Louis-Philippe Hébert
M^e^ Marie Marier
M^e^ Hugues Poulin

Comité de placements
M. André Bérubé
M^e^ Georges Gauthier
M^e^ Michel Turcot

Comité des relations canadiennes et internationales
M^e^ Louise Lortie, présidente
M^e^ Serge Bernier
M^e^ Maria Darha
M^e^ Yvette Marie Kieran
M^e^ Marie Samson

Comité de retraite
M^e^ A. Earl Kimmel, président
M^e^ Georges Gauthier, vice-président
M^e^ Denis Lapointe
M^e^ Yves Larivée
Mme Nathalie Denis
M. Maurice Lamothe
M. Bertrand Lortie
Mme Lynda Rahill
Mme Brigitte Cloutier

Comité de vérification
M^e^ Sophie Ducharme
M^e^ Louis Fontaine
M^e^ Raymond-Pierre Gingras
M. André Bérubé

Groupe de travail - Développement Ukraine
M^e^ André Cossette
M^e^ Petro Choma
M^e^ Jean Morin
M. Richard Gagnon

Personnel permanent de l'Ordre

(au 31 mars 2000)

Présidence
Marsolais, M^e Denis, président
Marcil, M^me Carole, adjointe au président
Senneville, M^me Sylvie, secrétaire de direction du président

Direction générale
Gagnon, M. Richard, directeur général
Fortin, M. Antonin, conseiller en communication
Couture, M^me Jocelyne, secrétaire de direction du directeur général
Trépanier, M^me Nicole, secrétaire de direction, communications

Développement de la profession
Laurent, M^e Claude, directeur
Lachance, M^me Lise, directrice adjointe
Trépanier, M^e Guylaine, registraire
Arsenault, M. Daniel, préposé
Brabant-Crête, M^me Sylvie, commis
Crevier, M^me, Sylvie, préposée
Damphousse, M^me Danielle, secrétaire
Deschênes, M^e Josée, responsable de la formation
Dubuc, M^me Chantale, secrétaire
Duquette, M^me France, technicienne en documentation
Faubert, M^me Suzanne, secrétaire
Gauvin, M^me Éliane, commis
Girard, M^me Chantal, commis
Gonyea, Philippe, commis
Guimond, M^me Ginette, commis
Lafleur-Plourde, M^me Ginette, secrétaire principale
Lamarche, M^me Manon, commis
Laurin, M^me Geneviève, technicienne en gestion de documents
Lavoie, M^me France, secrétaire
Longtin, M^e Benoit, chargé de projet
Marois, M^me Carole, commis
Ouellet, M^me Linda, commis
Ouimet, M^me Louise, technicienne en documentation
Pelletier, M^e Johanne, juriste
Poliquin, M^me Chantal, commis
Poulin, M^e Nicole, juriste
Sarrat, Marie-Josée, secrétaire

Inspection professionnelle
Bertrand, M^e Jean-Pierre, directeur
Gosselin, M^me Nathalie, secrétaire
Malo, M^e Jean-François, inspecteur
Pellerin, M^e Jocelyne, inspecteur
Pelletier, M^e Ivan, inspecteur
Poitevin, M^e Pierre A., inspecteur
Pomerleau, M^e Suzanne, inspecteur
Sédillot, M^me Claudette, secrétaire principale
Tessier, M^e Nelson, inspecteur

Secrétariat
Poulin, M^e Michel, directeur et secrétaire de l'Ordre
Bourgeault, M^me Johanne, secrétaire principale
Lachaîne, M^me Marie-France, secrétaire
Langlois, M^me Lise, secrétaire
Lanthier, M^me Martine, secrétaire
Larose, M^me Francine, secrétaire
Normandin, M^e Annick, conciliateur des comptes d'honoraires

Services administratifs
Lortie, M. Bertrand, directeur et contrôleur
Bélanger, M. Roger, commis
Chénier, M^me Colette, réceptionniste
Guénette, M^me Diane, réceptionniste
Lindsay, M^me France, commis
Meunier, M. Patrick, coordonnateur - ressources humaines et qualité
Lacaille, M^me Francine, secrétaire principale
Picard, M. Alain, contrôleur adjoint
Piette, M^me Isabelle, réceptionniste
Rodrigue, M^me Diane, préposée en comptabilité
Rondeau, M^me Louise, coordonnatrice - ressources matérielles et formation
Smith, M^me Caroline-Lucie, technicienne en comptabilité

Services juridiques
Chamberland, M^e Nancy, directrice
Duval, M^me Monique, secrétaire
Gagliardi, M^e Danielle, secrétaire adjoint, discipline et indemnisation
Gareau, M^e Diane, secrétaire adjoint, discipline et indemnisation
Lamarche, M^me Manon P., secrétaire
Lavallée, M^e Lorraine, secrétaire adjoint, discipline et indemnisation
Paiement, M^e Pauline, juriste
Provost, M^e Nathalie, secrétaire adjoint, discipline et indemnisation
Vincent, M^me André, secrétaire principale

Direction du syndic
Larivée, M^e Yves, syndic
Chabot, M^me Josée, secrétaire
Charbonneau, M^e Julie, avocate
Cloutier, M^me Brigitte, secrétaire
Cloutier, M^e Johanne, syndic adjoint
Dupuis, M^me Manon, secrétaire
Gervais, M^e Daniel, syndic adjoint
Lacroix, M^me France, secrétaire
Lafond, M^me Johanne, secrétaire principale
Laliberté, M^e Maryse, syndic adjoint
Lestage, Josée, secrétaire
Nadeau, M^e Sylvie, syndic adjoint
Talbot, M^e Manon, avocate
Thériault, M^me Martine, secrétaire
Villeneuve, M^e Michel, syndic adjoint

Répartition géographique des membres inscrits au Tableau de l'Ordre

Districts électoraux	
Abitibi	71
Arthabaska	88
Beauharnois / Iberville	126
Bedford	63
Chambly / Laprairie	219
Gaspé	36
Hull	146
Joliette	125
Laval	141
Montréal	827
Québec / Beauce	540
Rimouski	119
Saguenay-Lac- Saint-Jean	106
Saint-François	126
Saint-Hyacinthe / Richelieu	101
Terrebonne	192
Trois-Rivières	130
Notaires hors Québec	10
Total des membres au 31 mars 2000 :	**3 166**

Les cotisations pour l'exercice 1999-2000

Cotisation générale :	500 $
Cotisation pour la campagne de publicité :	75 $
Cotisations au Fonds d'indemnisation :	240 $ pour tous les notaires plus 120 $ pour les notaires de classe A du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec

Rapport du président

Chères consœurs, chers confrères,

C'est avec plaisir que je vous présente le rapport des activités de la Présidence de la Chambre des notaires du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2000. Ce rapport résume les actions posées au cours des douze derniers mois et les dossiers traités en fonction des orientations de l'Ordre. Il mentionne également les priorités qui ont guidé les interventions liées à notre mission de protection du public.

Au cours de la première année du 44e triennat, les membres du Bureau de l'Ordre ont tenu dix réunions totalisant plus de 11 jours de délibérations. À ces rencontres, s'ajoutent celles du Comité administratif qui a tenu 16 réunions, dont cinq par le biais de conférences téléphoniques, pour un total d'environ huit jours et demi de délibérations. Ces rencontres ont permis de suivre de près l'évolution des nombreux dossiers qui ont retenu notre attention entre le 1er avril 1999 et le 31 mars 2000.

Les dossiers jugés prioritaires ont été nombreux. Ils ont été traités de façon efficace grâce à une collaboration sans faille entre les différentes instances de l'Ordre et la participation bénévole de plusieurs notaires.

PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE LA PROFESSION ET PLAN D'ACTION

Il ne fait aucun doute que l'un des principaux dossiers qui a retenu notre attention au cours de la dernière année a été l'exercice de planification stratégique du développement de la profession. À l'instar de plusieurs autres professions libérales, le notariat doit ajuster ses services aux besoins de la clientèle, aux changements technologiques et aux tendances de fond qui affectent les contextes économique et social.

C'est dans cette optique que le Bureau s'est engagé dans une réflexion ayant pour but deux objectifs principaux. Le premier objectif était de poser un diagnostic clair sur la situation et les perspectives d'avenir du notariat au Québec. Les constats établis lors du diagnostic ont fait l'objet de nombreuses communications entre la Chambre et l'ensemble des notaires du Québec. Le deuxième objectif visait à établir un plan d'action pour consolider nos acquis professionnels et encourager la conquête de nouvelles parts du marché, particulièrement dans le secteur du conseil juridique. Ce plan d'action, intitulé « Le notariat de l'an 2000 », et préparé avec la précieuse collaboration d'une centaine de notaires, a été présenté à la communauté notariale lors des cours de perfectionnement du mois de novembre 1999.

Depuis le dévoilement du plan d'action, la Chambre et son personnel, tout comme l'ensemble des instances de l'Ordre, ont consacré beaucoup de temps et d'énergie afin d'en assurer le déploiement. Aux plans administratif et professionnel, tout est prêt pour soutenir la mise en place de chacune des actions prévues. En ce qui concerne plus particulièrement le président et ses proches collaborateurs, une tournée, entreprise à la mi-janvier 2000, leur a permis de visiter 18 villes et de rencontrer plus de 900 notaires sur l'ensemble du territoire du Québec. Partout, le contenu du plan d'action a été expliqué et validé afin de mesurer le taux de satisfaction des notaires. Ces discussions nous ont permis de conclure que le plan d'action, quoique ambitieux, est généralement bien accueilli par les notaires. Il retient l'attention d'un nombre suffisant de notaires pour croire que des retombées concrètes se feront sentir au cours de l'exercice 2000-2001.

À la fin du présent exercice, plusieurs des actions incluses au plan d'action étaient réalisées ou en voie de l'être. Nous sommes particulièrement fiers de constater que le cours sur la mise en marché des services notariaux a atteint son objectif et comblés les attentes de plus de 500 études notariales. Il constitue à notre avis, et j'ai souvent eu l'occasion de l'exprimer, la pierre angulaire du changement d'attitude à l'égard de notre profession et de la prise en charge de l'avenir du notariat québécois par les juristes que nous sommes.

Nous croyons également que le programme destiné à soutenir les regroupements d'études notariales connaîtra un grand succès. Les besoins exprimés par la majorité des notaires rencontrés lors de la tournée, tout comme les impératifs économiques et la concurrence auxquels les études notariales doivent désormais faire face, militent en faveur de ce programme. Depuis la fin du mois de mars 2000, plus d'une trentaine de groupes de notaires utilisent le système d'accompagnement offert aux études notariales qui désirent se regrouper. Nous sommes convaincus que nous atteindrons notre objectif de soutenir, en trois ans, la création d'une quarantaine de regroupements.

Plusieurs autres actions sont également en cours : la table de concertation jeunesse a entrepris ses travaux et le cours sur le droit des affaires est en préparation. Le programme de bourses est en voie d'être opérationnel et la campagne de promotion sur le droit des successions connaît déjà des retombées positives. Bref, à la fin de l'exercice, tout est en place dans les délais prévus afin de soutenir la réalisation du plan d'action et permettre à tous les notaires du Québec de bénéficier du « vent de fraîcheur que nous espérons insuffler » à la profession.

DROIT IMMOBILIER

Au cours de la dernière année, divers événements ont contribué à maintenir

le droit immobilier au cœur des préoccupations de l'Ordre. À la suite de la préparation et de la diffusion du diagnostic inclus au plan d'action stratégique de l'Ordre, la majorité des notaires semble accepter le fait que des changements majeurs et profonds affectent actuellement la pratique du droit immobilier résidentiel. La concurrence entre les institutions financières, la recherche de méthodes de travail plus rapides, moins onéreuses et davantage standardisées, tout comme les tentatives des compagnies d'assurance-titre pour s'accaparer le marché québécois, sont autant d'éléments qui influencent le rôle du notaire dans le traitement des dossiers de prêts hypothécaires.

Nous devons, individuellement et collectivement, rester vigilants à l'égard de notre responsabilité professionnelle dans l'exécution du rôle qui nous est proposé par les institutions financières dans le traitement de ces dossiers. Au-delà des offres promotionnelles et de la recherche d'un rapport qualité/prix plus avantageux de la part des institutions financières, les notaires du Québec doivent s'assurer que leur intervention en tant que professionnels soit conforme aux normes de pratique et respectueuse du rôle de conseil qui leur incombe en matière de protection du public. L'Ordre s'est fait un devoir de rappeler ces impératifs à diverses institutions financières qui ont tenté de réduire la contribution des notaires dans le secteur du droit immobilier résidentiel.

Cependant, tout en continuant à travailler pour s'assurer de conserver au notariat la place qu'il occupe dans ce secteur d'activité, les notaires doivent réaliser l'importance de diversifier leurs champs de pratique. C'est là l'essentiel du message véhiculé par le plan d'action stratégique de la Chambre et le principal sujet de discussion qui a alimenté la tournée effectuée au cours de l'hiver dernier.

RELATIONS GOUVERNEMENTALES ET DÉVELOPPEMENT DE LA PROFESSION

La reconnaissance du notaire comme officier public et la redéfinition de son rôle dans l'administration de la justice québécoise sont les deux priorités qui, au cours du dernier exercice, ont guidé les interventions de l'Ordre auprès des instances gouvernementales. À cet égard, le bilan de la dernière année démontre que les liens entre le notariat et l'État se sont quelque peu consolidés.

Nous sommes cependant convaincus de l'importance de poursuivre nos représentations afin, non seulement de conserver nos acquis, mais également dans le but de promouvoir d'autres partenariats potentiels avec l'État. À cet effet, l'Ordre entend notamment mettre à profit l'avance technologique de la profession, particulièrement en ce qui a trait à l'utilisation de la signature numérique, pour contribuer à réaliser de divers projets mis de l'avant par le gouvernement du Québec.

Loi modifiant le Code de procédure civile en matière notariale et d'autres dispositions législatives

C'est au cours du dernier exercice que la *Loi modifiant le Code de procédure civile en matière notariale et d'autres dispositions législatives* est entrée en vigueur. Plus de 1 600 notaires ont suivi la formation nécessaire à l'obtention de l'accréditation pour l'exécution des procédures non contentieuses devant notaire, en matière d'ouverture ou de révision d'un régime de protection et de mandat donné par une personne en prévision de son inaptitude.

Après avoir expérimenté les nouvelles procédures pendant quelques mois, certains notaires nous ont acheminé des recommandations de modifications à apporter à la Loi afin d'en faciliter la mise en application. Ces recommandations ont été transmises au ministère de la Justice qui, en temps et lieu, les fera adopter par l'Assemblée nationale.

Règlement du RDPRM sur le rôle du notaire comme agent de vérification de l'identité

C'est également au cours du dernier exercice qu'est entré en vigueur le règlement du Registre des droits personnels et réels mobiliers (RDPRM) reconnaissant le notaire comme le seul professionnel pouvant agir à titre d'agent de vérification de l'identité des personnes désirant obtenir les biclés nécessaires pour effectuer des transactions électroniques avec le registre.

Ce règlement contribue à la reconnaissance du rôle d'officier public du notaire tout en mettant en évidence les capacités technologiques acquises par notre profession au cours des dernières années. En effet, le projet du RDPRM repose sur l'utilisation de la signature numérique accordant au notaire le droit d'authentifier le contenu des documents acheminés par voie électronique. À la fin de l'exercice financier, environ 219 notaires avaient été accrédités par le RDPRM à titre d'agent de vérification de l'identité.

Loi sur le notariat

Au cours de la dernière année, nous avons également poursuivi nos travaux entourant la révision de la *Loi sur le notariat*. Comme nous l'avons exprimé à maintes reprises, l'informatisation et l'intégration des technologies de l'information ont modifié les attentes de la population et les façons de faire des notaires. La *Loi sur le notariat* doit refléter cette nouvelle réalité, et c'est dans cette optique qu'un projet de révision de la Loi a été préparé conjointement avec l'Office des professions du Québec.

À la fin de l'exercice 1999-2000, il était toujours dans les intentions de la ministre de la Justice de déposer le projet de Loi à l'Assemblée nationale au cours de la session du printemps afin qu'il soit adopté au cours de l'automne 2000.

Colloque sur la force exécutoire de l'acte notarié

Tel qu'annoncé au plan d'action, l'Ordre travaille, en collaboration avec le ministère de la Justice du Québec et le Centre de recherche en droit privé et comparé du Québec (Université McGill), à organiser un colloque sur la force exécutoire de l'acte notarié dans le cadre du système de justice du Québec.

Intitulé « Sources et instruments de justice en droit privé », ce colloque se déroulera dans le cadre des Entretiens Jacques Cartier qui se tiendront à Mont-

réal au mois d'octobre 2000. Les Entretiens sont parrainés par l'Université de Montréal et nous bénéficions également d'une excellente collaboration de cette institution dans la définition du contenu et l'organisation de cet événement.

Nul doute que la reconnaissance de la force exécutoire de l'acte notarié peut s'avérer un outil profitable pour favoriser une justice plus conviviale, moins onéreuse et plus accessible pour les citoyens et les citoyennes du Québec. Les travaux qui seront dévoilés lors de ce colloque nous permettront de valider ou de réviser notre position à cet égard. Il s'agit là d'une démarche fort importante pour décider de l'avenir de ce dossier.

PROTECTION DU PUBLIC ET CONSOLIDATION DE LA STRUCTURE FINANCIÈRE

L'année 1999-2000 nous a permis de constater que nous avons réussi, autant l'Ordre que l'ensemble des notaires du Québec, à intégrer des critères de qualité faisant en sorte que nos façons de procéder répondent en tous points aux exigences liées à notre mission de protection du public. Le degré de satisfaction de la population à l'égard des services professionnels rendus par les notaires en témoigne.

Soyez assurés que l'Ordre demeure à l'affût des courants qui se dessinent dans le monde professionnel afin d'assurer le maintien de la qualité dans l'exercice de la profession notariale. Nous sommes conscients que la qualité est de plus en plus liée à l'innovation, à l'utilisation des nouvelles technologies et à la capacité des notaires d'être à l'écoute des besoins de leurs clients afin de leur offrir des services adaptés à leurs besoins. Aider les notaires à atteindre cet objectif est une autre des priorités du plan d'action.

Finalement, il faut mentionner que l'exercice 1999-2000 faisait partie de la troisième année d'application des mesures prévues au plan quinquennal de restructuration budgétaire. La Chambre tient toujours ses engagements, ce qui contribue non seulement à consolider la situation financière de l'organisation, mais également à dégager les sommes nécessaires à la réalisation de l'ensemble des activités prévues au plan d'action.

RELATIONS AVEC NOS PARTENAIRES

Au cours de l'exercice 1999-2000, l'Ordre a maintenu sa priorité de renforcer les liens entre la communauté notariale et la collectivité québécoise. À cet égard, il faut mentionner que le soutien et la collaboration des membres du Bureau lui ont permis d'assurer une présence constante auprès de ses différents partenaires ainsi que des milieux d'affaires et politiques. En plus des activités auxquelles j'ai assisté à titre de président, plusieurs collègues du Bureau ont accepté de représenter la Chambre lors de divers événements, notamment ceux se déroulant dans leurs régions respectives. Je les remercie sincèrement de leur disponibilité.

L'Ordre a également maintenu sa présence sur la scène internationale, notamment lors des rencontres de l'Union internationale du notariat latin. Notre participation aux Entretiens Jacques Cartier, qui se sont déroulés à Lyon, nous a permis d'établir un partenariat intéressant avec la Chambre des notaires du Rhône. Cet organisme sera notre partenaire européen dans le cadre de l'organisation du colloque international sur la force exécutoire de l'acte notarié.

Finalement, tout au cours de l'année, l'Ordre s'est fait un point d'honneur d'informer régulièrement et adéquatement tous les notaires du Québec des principaux dossiers qui ont retenu son attention. Je remercie les notaires qui ont participé aux rencontres tenues dans chacune des régions du Québec et qui ont contribué à l'enrichissement de nos réflexions sur le développement et l'avenir de la profession.

REMERCIEMENTS

Je ne peux terminer ce rapport sans remercier chaleureusement mes collègues du Bureau et du Comité administratif pour leur soutien et leur disponibilité. Leur précieuse collaboration a permis l'avancement de dossiers importants pour notre organisation et notre profession. Je remercie également tous les membres des différents comités de l'Ordre et le personnel de la Chambre des notaires. En réunissant leurs forces, tous ces acteurs ont contribué à l'atteinte de nos objectifs et à la réalisation de notre mission de protection du public.

En terminant, je tiens à souligner de façon particulière l'apport exceptionnel de notre directeur général, M. Richard Gagnon. Sa compétence, son dévouement et son intégrité sont des atouts précieux pour notre organisation. Je me permets également de remercier mes collaboratrices, Mme Carole Marcil et Mme Sylvie Senneville, pour leur soutien et leur contribution au suivi des dossiers relevant de la Présidence.

Denis Marsolais, notaire
Président
Chambre des notaires du Québec

Rapport du directeur général

C'est avec beaucoup de fierté que je vous présente ce rapport des principales activités qui ont marqué la quatrième année de mon mandat à titre de directeur général de la Chambre des notaires du Québec.

MÉCANISMES DE PROTECTION DU PUBLIC

La mission de protection du public de l'Ordre se reflète dans plusieurs dossiers. Bien sûr, les Directions du syndic, de l'inspection et de l'indemnisation sont plus particulièrement au cœur de cette mission. J'invite d'ailleurs le lecteur à se référer aux rapports de ces directions pour constater la rigueur maintenue cette année encore dans l'application de nos mécanismes de contrôle de la profession. À cet égard, il faut souligner notamment une nouvelle diminution des réclamations au Fonds d'indemnisation.

L'intégration, par certaines institutions financières, de nouvelles procédures liées aux transactions immobilières constitue un autre dossier de protection du public qui a amené plusieurs directions de la Chambre à s'y impliquer. Ainsi, à la demande du Bureau, l'Ordre a pris un certain nombre de dispositions pour rappeler aux notaires que leur responsabilité professionnelle demeurait entière malgré la mise en place de nouvelles procédures visant à diminuer leur rôle dans ce type de transaction. Le personnel de la Chambre a donc offert tout le soutien nécessaire au Président et au Bureau dans leurs nombreuses représentations auprès des institutions financières. Ces démarches avaient comme objectif de les sensibiliser à reconnaître l'importance pour le notaire de jouer pleinement et entièrement son rôle dans le processus juridique des transactions immobilières, et ce, autant dans l'intérêt du consommateur que dans celui de l'institution financière.

Formation continue

Par ailleurs, convaincue que la formation professionnelle constitue également un outil de protection du public non négligeable, la Chambre des notaires a de nouveau proposé à ses membres un nombre impressionnant de programmes de formation continue, diversifiés et de haute qualité. Outre les nombreux programmes de formation en région, la Chambre a mis en place des programmes plus spécialisés concernant l'application de la Loi 443 sur les tutelles, curatelles et autres mesures non contentieuses, la certification de l'identité des personnes voulant transiger par voie électronique avec le Registre des droits personnels et réels mobiliers de même que le déploiement du programme offert par la firme Sigmapi et visant la valorisation des services professionnels. À ce sujet, le rapport de la Direction du développement de la profession permettra au lecteur d'avoir un bilan plus détaillé des nombreux programmes de formation offerts au cours de l'exercice 1999-2000, et auxquels les notaires du Québec ont participé avec enthousiasme.

En partenariat avec l'Ordre des comptables agréés, l'Ordre des administrateurs agréés, le Cefrio et la Télé-université, la Chambre a également été associée à la mise en place d'un centre virtuel d'apprentissage. Les travaux de ce groupe devraient bientôt nous permettre de proposer à tous les notaires un projet pilote de formation continue à distance et en ligne avec leurs propres outils informatiques. Tous les partenaires conviennent qu'il s'agit là d'une solution d'avenir pour offrir des programmes de formation continue. L'outil en développement permettra d'entrer en contact avec les notaires et de rendre la formation accessible au moment jugé opportun par les utilisateurs.

Registre des testaments et mandats

Au cours du dernier exercice financier, nous avons aussi poursuivi d'importants travaux au Registre des testaments et des mandats. Ainsi, la réingénierie informatique du Registre a été complétée et a nécessité d'importants investissements de la part de l'Ordre. Le fonctionnement du Registre des testaments et des mandats repose maintenant sur une technologie moderne et renouvelée. De plus, nous avons revu la structure administrative afin d'en augmenter l'efficacité et d'élargir progressivement la gamme des services offerts aux membres. Les démarches d'implantation de cette nouvelle structure seront bientôt complétées. Déjà, les nouveaux outils en place ont permis à l'équipe du Registre d'améliorer sa productivité et la qualité de son travail. Le rapport détaillé de la direction du Développement de la profession permettra de mieux apprécier le taux de croissance élevé du nombre d'inscriptions et de recherches que connaissent le Registre depuis quelques années.

Réglementation

La mission de protection du public de l'Ordre repose également sur sa capacité à renouveler sa réglementation afin de tenir compte de l'évolution de la profession. C'est dans ce contexte qu'il a été convenu de revoir certaines dispositions du *Code de déontologie des notaires*. Ce règlement fort important fait actuellement l'objet d'une discussion au Bureau de l'Ordre. Les membres du Bureau doivent maintenant mettre au point les modifications qu'ils entendent proposer à tous les notaires dans le cadre d'une consultation qui devrait avoir lieu dans les prochains mois.

L'exercice 2000-2001 sera riche en travaux réglementaires puisque les modifications qui seront apportées prochainement à la *Loi sur le notariat* forceront la révision de plusieurs règlements liés aux nouvelles dispositions de la loi. La direction des Services juridiques a la responsabilité de coordonner ce dossier majeur qui constitue l'une des priorités de l'Ordre en matière de protection du public pour la prochaine année.

DOSSIERS DE DÉVELOPPEMENT

Réflexion stratégique et plan d'action
C'est avec beaucoup d'enthousiasme que le personnel de l'Ordre a participé aux travaux de réflexion stratégique et à l'élaboration du plan d'action amorcés par le Bureau de l'Ordre. Ces travaux visaient notamment à tracer les grandes lignes d'action de la Chambre afin de soutenir la relance de la profession notariale pour les prochaines années. La réalisation à très court terme de nombreux projets proposés dans ce plan d'action présente un défi colossal pour l'organisation. Voilà une opération d'envergure, tant par la diversité des actions en cause que par l'ampleur de celles-ci, et qui nécessitera des efforts importants de la part de toute l'organisation dans les prochains mois.

Visibilité et publicité
L'exercice 1999-2000 a été marqué par de nombreuses activités en matière de publicité et de promotion de la profession. Une campagne publicitaire, dont les résultats se sont révélés très satisfaisants, a été lancée en début du printemps et à l'automne 1999. Quelques semaines plus tard, une seconde campagne, encore plus importante cette fois, et portant sur les testaments, les mandats et le règlement d'une succession, a également été déployée. Un partenariat entre l'humoriste bien connu Pierre Légaré et la Chambre a été permis de produire une émission de télévision d'une heure et de bénéficier de la présence de l'humoriste à plusieurs autres émissions de divertissement et d'affaires publiques de même qu'au lancement d'une vaste campagne de promotion à la radio. Toutes ces activités confirment les efforts sans précédent déployés par la Chambre afin de sensibiliser la population au rôle névralgique du notaire en matière de testament, de mandat et du règlement d'une succession. Ces actions de visibilité s'inscrivent dans le cadre de plusieurs priorités prévues au plan d'action stratégique et elles se poursuivront tout au cours de l'exercice 2000-2001.

Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada
Au cours de la dernière année, la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada a traité un nombre important de dossiers de nature à intéresser le notariat. Trois d'entre eux méritent une attention particulière.

Premièrement, en collaboration avec l'Association du Barreau canadien, la Fédération a créé une nouvelle entité concernant le droit immobilier. Cette nouvelle organisation a pour mandat notamment de faire les représentations appropriées auprès des institutions financières quant aux procédures liées aux transactions immobilières dans les différentes juridictions canadiennes. Cet organisme peut également collaborer avec les institutions financières afin de développer des mécanismes plus uniformes liés aux transactions immobilières, et ce, dans la mesure où les institutions tiennent compte des réalités des différentes juridictions au Canada. Les dirigeants de la Fédération croient qu'il est dans l'intérêt des ordres professionnels de juristes du Canada d'influencer les institutions financières pendant qu'elles sont en réflexion plutôt que de réagir une fois les décisions prises. Le conseil d'administration de cette nouvelle organisation est composé de cinq personnes provenant de toutes les régions du Canada, dont M^{e} Maurice Piette, représentant la Chambre des notaires du Québec.

Deuxièmement, la Fédération travaille au développement d'une infrastructure à clé publique pan-canadienne. Un nouvel organisme serait créé pour émettre une signature numérique à tous les juristes du Canada. Évidemment, l'expertise développée par *Notarius* pour mener à terme un tel projet a retenu l'attention de la Fédération. Les prochains mois seront déterminants pour l'avenir de ce dossier.

Enfin, la Fédération a discuté abondamment de la notion de *multidisciplinarité* au cours du dernier exercice. Pour le moment, aucun consensus n'est véritablement établi quant à l'importance à accorder à ce phénomène d'envergure mondial. Certains ordres de droit du Canada soutiennent que la multidisciplinarité met en péril l'avenir de la profession d'avocat. D'autres souhaitent par contre que nous posions dès maintenant les gestes appropriés pour encadrer cette nouvelle pratique avant qu'elle ne devienne réalité et que nous n'ayons plus aucune emprise sur son évolution. Le débat est loin d'être clos ; il se répercute d'ailleurs au sein de tous les ordres professionnels concernés.

Loi sur la distribution des produits et des services financiers
Cette nouvelle loi a nécessité la mise en place de diverses structures afin d'encadrer la pratique professionnelle des intermédiaires de marché. Certaines de ces structures, soit le Bureau des services financiers et la Chambre de sécurité financière, ont pour mandat de décerner et de contrôler l'utilisation du titre de planificateur financier, sauf pour les membres des ordres professionnels qui ont signé une entente avec le Bureau des services financiers afin de dégager leurs membres de l'application de cette loi.

C'est notamment ce que la Chambre des notaires a négocié avec le Bureau des services financiers dans le cadre d'une entente signée le 23 décembre 1999. Cette entente confirme que les notaires du Québec continueront de recevoir de leur ordre professionnel l'autorisation de porter le titre de planificateur financier, et qu'ils ne seront pas soumis à d'autres mécanismes de contrôle que ceux de la Chambre. Toutefois, certaines modalités d'application de cette entente spécifient que les planificateurs financiers sont assujettis à certaines règles, peu importe qu'ils soient autorisés à porter leur titre de leur ordre professionnel ou du Bureau des services financiers. Ces dispositions existaient déjà pour les planificateurs financiers membres de la Chambre des notaires (la formation continue facultative, l'inspection professionnelle et les autres modalités auxquelles tous les notaires du Québec sont déjà assujettis). Il est intéressant de constater que depuis la mise en vigueur de la loi, plusieurs notaires ont déposé une demande pour obtenir le titre de planificateur financier. Ce regain d'intérêt correspond fort bien aux orientations tracées dans le plan d'action stratégique de la profession visant à permettre aux notaires d'offrir à la

population une gamme de services encore plus large.

Incorporation des professionnels en société par actions

Plus de dix années se sont écoulées depuis le début des travaux visant à permettre aux professionnels de tirer profit de la structure d'incorporation en société par actions comme toute autre PME au Québec. Il semble enfin que ce dossier trouvera son dénouement au cours des prochains mois. En effet, composé de représentants de la Chambre des notaires, de l'Ordre des comptables agréés, du Barreau du Québec, de l'Ordre des ingénieurs, de l'Ordre des architectes et de l'Ordre des optométristes, un groupe de travail a produit en cours d'année un important mémoire à l'intention de l'Office des professions et de la Ministre de la Justice afin de démontrer la valeur de cette structure de fonctionnement pour plusieurs professionnels québécois. Déjà dans d'autres provinces, les professionnels peuvent profiter de ce véhicule corporatif dont l'absence au Québec risque de rendre nos professionnels moins concurrentiels par rapport à ceux des autres provinces. À la suite du dépôt de ce mémoire, la Ministre a confié le mandat à l'Office des professions d'explorer les avenues de modifications à apporter au *Code des professions* pour compléter ce dossier. D'ailleurs, dans le cadre d'un projet de réforme du système professionnel, la Ministre a désigné ce dossier comme étant l'un de ceux qu'elle doit mener à terme le plus rapidement possible. L'Office devrait conclure ses travaux dès l'automne de sorte que nous pourrons en cours d'année, transmettre à nos membres davantage d'informations et soumettre au Bureau de l'Ordre les alternatives à considérer. Il est évident que l'incorporation des professionnels est une avenue intéressante mais à laquelle chaque ordre professionnel pourra donner suite s'il le désire.

FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF

Relations de travail

Le renouvellement des deux conventions collectives de travail des employés de l'Ordre a été effectué au cours de l'exercice 1999-2000. En effet, le syndicat des professionnels notaires a conclu avec l'Ordre le renouvellement d'une convention collective d'une durée de quatre ans. Quant au syndicat des employés de soutien et de bureau, il a choisi de renouveler la convention collective pour une période de cinq ans. Dans les deux cas, le contenue des conventions collectives permet d'assurer une bonne productivité de notre organisation tout en offrant au personnel de la Chambre un milieu et des conditions de travail concurrentiels.

Informatique

La Chambre des notaires est une organisation dont la mission repose principalement sur la gestion d'une quantité importante d'informations. Pour que cette gestion de l'information soit efficace, elle doit s'appuyer sur des bases de données bien construites, performantes et modernes. Aussi, il était devenu impératif de réorganiser ces bases de données afin de rendre l'information plus facilement accessible aux utilisateurs, tout en s'assurant qu'elle demeure totalement confidentielle. Les travaux qui sont déjà amorcés s'étendront sur une période de deux ans et nécessiteront des investissements importants qui seront récupérés par la suite au fil des ans en augmentant la productivité de façon significative.

L'exercice 1999-2000 a également été celui du passage à l'an 2000 de tous nos systèmes d'information. Cette étape délicate avait été préparée avec beaucoup de soin ce qui explique sûrement le peu de difficultés rencontré lors du passage au nouveau millénaire. Cette opération a d'ailleurs permis de rajeunir plusieurs équipements informatiques et de mettre à jour certains logiciels qui autrement n'auraient pas franchi le cap de l'an 2000.

Contestation des procédures d'élection au Bureau de l'Ordre et à la Présidence

Tenues en mai dernier afin d'élire le Président et le nouveau Bureau de l'Ordre, les procédures d'élection ont été contestées devant la Cour supérieure du Québec par un des candidats à la présidence, M^{e} Jacques Mondou. Ce dernier prétendait en effet que certaines irrégularités rendaient le processus électoral invalide.

Toutefois, le Juge Irving J. Halperin a confirmé dans un jugement très clair, que les procédures entourant les élections au Bureau de l'Ordre et à la Présidence répondent en tous points aux obligations imposées par le *Code des professions*, la *Loi sur le notariat* et autres règlements. Le juge n'a soulevé aucune irrégularité qui remettrait en cause l'intégrité du processus électoral. En tant que directeur général de l'Ordre, ce jugement m'a évidemment réjoui puisqu'il confirme, une fois de plus, la qualité du travail de notre équipe au Secrétariat responsable de ce processus.

Suivis budgétaires

Cette année encore la gestion serrée des dépenses de la Chambre aura permis de respecter tous nos objectifs budgétaires. En effet, rappelons que l'Ordre s'est fixé des objectifs sur une période de cinq ans, visant à contrôler ainsi de façon importante ses dépenses. Ainsi, celles de l'exercice se terminant au 31 mars 2000 auront été d'environ 13 657 000 $, alors qu'en 1997, ces mêmes postes de dépenses atteignaient de 17 436 715 $. Ce redressement de la situation financière permet à la Chambre d'affirmer qu'elle s'est acquittée brillamment de la mission qu'elle s'était fixée. Qui plus est, cette diminution des dépenses a eu des répercussions positives sur les montants des cotisations professionnelles des membres. En effet, la cotisation régulière est gelée pour une sixième année consécutive à 500 $ et la cotisation à l'indemnisation est fixée à 60 $ pour l'exercice 2000-2001, alors qu'il y a deux ans, elle était de 470 $,; c'est donc une réduction de 410 $ par membre.

De plus, ces économies importantes ont été réinvesties directement dans la profession, et ce, dans le cadre du plan d'action stratégique de relance de la profession. L'Ordre entend en effet investir environ quatre millions de dollars au cours des prochaines années afin d'aider les notaires à faire face aux nouveaux enjeux auxquels ils sont confrontés. Concrètement, cet argent sera utilisé en subventions et en programmes divers à l'intention des notaires.

COLLABORATIONS EXTERNES

ACDI-Développement international
Je vous invite à consulter le rapport de Me Nathalie Parent concernant le programme ACDI-Ukraine et d'autres projets qui font actuellement l'objet de notre évaluation. Le plan de travail confié par l'Agence canadienne de développement international pour l'Ukraine sera complété d'ici la fin de l'année. Très satisfaite de nos travaux, l'ACDI a demandé que nous fassions certaines approches auprès d'autres pays susceptibles d'être intéressés à recourir aux services de la Chambre dans le cadre de projets financés par cet organisme canadien. Rappelons que près d'une trentaine de notaires québécois sont déjà allés en Ukraine pour partager leurs connaissances et leurs compétences avec les notaires ukrainiens dans le cadre de ce programme.

Conseil interprofessionnel du Québec
La Chambre a été particulièrement active cette année au sein du Conseil interprofessionnel du Québec. C'est ainsi que Me Jean Paul Dutrisac a assumé la vice-présidence de cet organisme qui regroupe les 44 ordres professionnels du Québec. Différents comités importants ont également été présidés ou animés par du personnel de l'Ordre. Je pense notamment au forum de l'inspection professionnelle qui est présidé par Me Jean-Pierre Bertrand, à un colloque sur la formation organisé par Me Josée Deschênes, et j'ai eu le plaisir de présider le jury de sélection pour le prix du C.I.Q. en plus de participer à de nombreux comités. Cette visibilité des notaires au sein du système professionnel est importante en terme de rayonnement et d'influence de la profession.

Office des professions du Québec
La Ministre responsable du Code des professions a confié récemment à l'Office le mandat de lui transmettre des recommandations sur plusieurs sujets d'importance touchant l'avenir du système professionnel québécois. Pour ce faire, l'Office et la Ministre ont mis sur pied différents comités de travail au sein desquels les services de l'Ordre ont aussi été retenus. En effet, Me Jean-Pierre Bertrand a été désigné pour travailler au comité visant à harmoniser les mécanismes d'inspection professionnelle et disciplinaire. Quant à moi, j'ai été nommé pour participer au comité visant l'allégement réglementaire du système professionnel. Ces nominations constituent sans l'ombre d'un doute une marque de confiance de l'Office des professions et de la Ministre envers la Chambre et ses dirigeants.

CONCLUSION

Ces quelques lignes constituent un bref survol des principales activités réalisées par le personnel de l'Ordre au cours de l'exercice financier 1999-2000. Je vous invite à prendre connaissance des rapports d'activités des directions. Ils vous permettront d'obtenir davantage d'informations sur tous les travaux menés par l'Ordre.

Pour le prochain exercice, une part importante de nos énergies seront consacrées à la réalisation des divers volets du plan d'action stratégique visant à relancer la profession. Je peux déjà vous assurer que nos travaux vont bon train et nous avons confiance qu'ils permettront à chacun des notaires d'en tirer profit.

C'est encore avec beaucoup de fierté que je vous présente ce bilan de nos travaux. Ils démontrent de façon éloquente la volonté du personnel de l'Ordre de bien servir la profession et de soutenir efficacement le Bureau et le Président de l'Ordre dans leurs décisions et leurs orientations.

Richard Gagnon, F.Adm.A.
Directeur général

COMMUNICATIONS

Pour l'ensemble des programmes et des activités de communication, le Comité des communications joue un rôle consultatif essentiel qui permet à l'Ordre de s'assurer auprès des notaires de la pertinence de ses orientations dans ce domaine.

Plan d'action stratégique de la profession
À l'automne 1999, l'Ordre proposait à l'ensemble de ses membres un audacieux plan d'action stratégique afin d'assurer le développement de la profession notariale. Certains outils de communication ont été produits afin de diffuser le contenu de ce plan et susciter l'adhésion des notaires aux objectifs proposés par l'Ordre.

Plan de communication
Élaboré de concert avec le Comité des communications, et tenant compte des orientations stratégiques de la profession pour les trois prochaines années, un plan de communication a été adopté par la direction de la Chambre en décembre1999. D'ailleurs, quelques-unes des actions prévues à ce plan ont déjà été réalisées avec succès.

Activités publicitaires pour redéfinir la position des notaires dans le domaine des successions, des testaments et des mandats
En janvier 2000, après la réalisation d'une étude de marché exhaustive faite auprès de la population, la Chambre des notaires lançait une vaste offensive publicitaire afin de repositionner la profession au niveau des successions, les testaments et les mandats. Ainsi, en février dernier, tous les notaires recevaient une pochette d'information contenant divers outils de communication leur permettant de mettre de l'avant certaines activités promotionnelles auprès de leur clientèle. Plus de 150 000 bulletins d'information portant sur ces sujets ont été distribués par les notaires à d'éventuels clients. Jamais une campagne de publicité réalisée par l'Ordre n'aura suscité une telle participation de la part des notaires.

Pour soutenir les efforts de promotion faits par les notaires, la Chambre s'est associée à la production d'une émission spéciale ayant pour thème la mort, animée par l'humoriste Pierre Légaré. Diffusée sur les ondes du réseau TVA, l'émission a largement dépassé les objectifs fixés en terme d'auditoire. Ainsi, près d'un million de personnes ont

regardé l'émission et deux personnes sur trois l'ont appréciée, selon un sondage fait par la firme SOM.

De plus, pour maximiser les retombées de cette émission, la Chambre des notaires a produit une campagne radiophonique de cinq semaines, toujours en utilisant les services de Pierre Légaré à titre de porte-parole. Quatre messages, en français et en anglais, ont été diffusés à la grandeur du Québec rappelant à la population l'importance de consulter un notaire pour la rédaction d'un testament, d'un mandat et dans le cas du règlement d'une succession.

Les prochaines activités publicitaires de l'Ordre sont prévues à l'automne 2000; la thématique reste à préciser selon l'évolution du plan d'action stratégique de la profession.

Programme de formation et d'accompagnement pour l'implantation d'une stratégie de mise en marché des services notariaux

Amorcé lors du précédent exercice financier, ce programme de formation a maintenant fait ses preuves et il contribue concrètement à améliorer la santé financière des notaires. Ainsi, après un premier groupe de quelque 170 études, une deuxième groupe de 350 autres études ont suivi ce programme au cours des six derniers mois de l'exercice 1999-2000.

De concert avec la Direction du développement de la profession, le conseiller en communication a coordonné l'ensemble de ce dossier qui constitue l'une des priorités du plan d'action stratégique de l'Ordre.

Pour le prochain exercice, ce programme de formation et de gestion sera de nouveau offert aux notaires et on proposera un second volet aux études déjà formées afin de faciliter l'intégration des concepts enseignés.

Nouvelle collection des dépliants d'information

Entreprise lors de l'exercice précédent, la révision de la collection des dépliants d'information que l'Ordre offre à ses membres a été complétée à l'automne 1999. Treize titres sont maintenant disponibles, en français et en anglais. De plus, un quatorzième dépliant est consacré au rôle du notaire dans le secteur des affaires. Des lithographies de l'œuvre servant à illustrer la nouvelle collection ont également été offertes aux notaires.

Congrès 2000

Depuis l'automne 1999, en collaboration avec le Comité des communications qui fait également office de comité organisateur du congrès triennal de l'Ordre, le conseiller en communication a mis en marche les travaux préparatoires à la mise sur pied de cet événement qui s'inscrit comme une étape essentielle du plan d'action stratégique de la Chambre des notaires. Prévu les 24 et 25 novembre 2000, à Québec, ce congrès constituera une priorité pour les premiers mois du prochain exercice financier.

Programme de médiation dans les écoles

En mai 1998, la Chambre des notaires annonçait qu'elle s'associait pour trois ans au Centre Mariebourg pour la diffusion et l'implantation d'un programme de médiation et de résolution de conflits par les pairs pour les jeunes de niveaux primaire et secondaire.

Après deux années d'existence seulement, quelque 200 écoles du Québec ont implanté le programme *Vers le Pacifique*. Le succès du programme semble maintenant s'étendre à l'étranger. En effet, après les provinces Maritimes, l'Ontario et l'Amérique du Sud, c'est maintenant la France qui s'intéresse vivement au programme. Une première implantation du programme est prévue à l'automne 2000 dans la région de Paris et tout laisse entrevoir un développement rapide et considérable dans les mois qui suivront.

La Chambre des notaires est donc fière d'être associée à ce programme unique dans le monde francophone, et qui correspond bien aux valeurs qui anime le notariat.

Remise de la première bourse Desjardins

Créée afin de reconnaître les initiatives d'un notaire en matière de mise en marché et de développement, la bourse de la Fondation Desjardins a été remise pour la première fois au notaire Roger Levasseur, de Baie-Comeau. En reconnaissant l'esprit d'entrepreneurship des notaires, cette bourse annuelle confirme de façon tangible le partenariat qui lie depuis toujours les notaires et le Mouvement Desjardins.

Entracte

Au cours de l'exercice 1999-2000, l'Ordre a produit douze numéros de sa publication officielle *Entracte* qui est aussi accessible à tous les notaires sur l'Inforoute notariale.

Salon et expositions

En 1999-2000, les notaires ont participé à différents salons qui se tiennent un peu partout au Québec. Les stands que la Chambre met à la disposition des notaires qui souhaitent représenter la profession à ce genre d'événements ont été utilisés à une vingtaine d'occasions au cours du dernier exercice.

Relations canadiennes et internationales

Le conseiller en communication agit à titre de personne-ressource en matière de relations canadiennes et internationales. Il assure, entre autres responsabilités, le lien avec le Comité des relations canadiennes et internationales et le suivi des différents dossiers auprès de la présidence. Pour plus de détails, le lecteur est invité à consulter le compte rendu annuel du Comité des relations canadiennes et internationales.

Perspectives 2000-2001

Pour le secteur des communications, la tenue du congrès triennal de novembre 2000, l'élaboration des prochaines activités publicitaires prévues à l'automne de même que la réalisation des activités de communication liées au plan d'action stratégique de l'Ordre constitueront les défis majeurs pour l'exercice financier 2000-2001.

9

Rapport du secrétaire

Membres en exercice
Au 31 mars 2000, il y avait 3 166 notaires en exercice, soit 1 785 hommes et 1 381 femmes.

Admissions
Au cours du dernier exercice, 53 candidats ont été admis à l'exercice de la profession.

Réadmissions
Le Comité administratif a accordé son consentement à 35 demandes de réadmission.

Révocation de permis
Aucun permis n'a été révoqué.

Décès
Cinq notaires en exercice sont décédés au cours de la dernière année.

Démissions
Cent quinze dossiers de démission ont été présentés au Comité administratif.

Planificateurs financiers, médiateurs en médiation familiale et notaires accrédités en régime de protection (Loi 443)
Cinquante-deux nouvelles autorisations ont été émises à des notaires pour porter le titre de planificateur financier, pour un total de 102 notaires au 31 mars 2000. Quant aux notaires accrédités en médiation familiale, leur nombre est passé de 182 à 195. En ce qui concerne les notaires accrédités en régime de protection (Loi 443) au 31 mars 2000, ils sont 1 236.

AVI-RDPRM
Deux cent vingt et un notaires ont été accrédités par l'Officier de la publicité des droits pour procéder à la vérification de l'identité des clients du RDPRM. Il y a eu aussi deux retraits d'accréditation.

Signature numérique des notaires
Le Secrétaire a traité 473 dossiers de demandes d'émission de signature numérique et 682 signatures numériques étaient en vigueur au 31 mars 2000.

Inscription au notariat et assermentation
Compte tenu des changements au programme de Diplôme de droit notarial, l'inscription au notariat s'effectue en même temps que l'inscription au stage. Le Secrétariat a par ailleurs orchestré, à trois occasions, l'accueil des nouveaux notaires ainsi que les trois cérémonies d'assermentation.

Cessions de greffe
Le Comité administratif a autorisé 103 cessions de greffe.

Notaires honoraires
Au cours du dernier exercice, le Bureau a décerné le titre de notaire honoraire à 32 anciens notaires, ce qui porte le total à 332 notaires honoraires.

Procurations
Trois cent quatre-vingt-une procurations ont été analysées, vérifiées et intégrées au Registre notarial.

Certificats d'authenticité
Le Secrétariat a émis 5 943 certificats d'authenticité au cours de l'exercice.

Gardes provisoires
Trente-huit nouvelles gardes provisoires ont été accordées et 245 renouvellements ont été effectués. À ce sujet, des efforts ont été déployés pour réduire le nombre de gardes provisoires en vigueur. L'objectif visé est de 50 gardes en vigueur et celui-ci devrait être atteint d'ici la fin de l'exercice 2000-2001.

Réglementation
Le Secrétariat a collaboré à l'étude de projets et de modifications à certains règlements et à celui de la révision de la *Loi sur le notariat*.

Comptes en fidéicommis de notaires inactifs
En collaboration avec les directions du Syndic, de l'Inspection professionnelle et des Services administratifs, une procédure de fermeture des comptes en fidéicommis des notaires inactifs a été élaborée en fonction des institutions financières, des gardiens provisoires et des notaires cessionnaires concernés.

Conciliation et arbitrage des comptes d'honoraires des notaires
Au 1er avril 1999, 47 dossiers de conciliation étaient en traitement. Pour l'exercice 1999-2000, 177 demandes de conciliation ont été déposées.

Au cours de cette même période, 201 dossiers ont été réglés de la façon suivante :

- 45 dossiers ont été jugés irrecevables;
- 39 dossiers ont été retirés à la demande des clients par suite des informations fournies;
- 91 dossiers ont fait l'objet d'un règlement à l'amiable;
- 18 dossiers ont été fermés pour défaut de production de la demande d'arbitrage faisant suite à l'émission d'un rapport négatif de conciliation;
- 8 dossiers ont fait l'objet d'une demande d'arbitrage faisant suite à l'émission d'un rapport négatif de conciliation.

Ainsi, 40 dossiers étaient toujours en traitement au 31 mars 2000.

Huit dossiers ont fait l'objet d'une demande d'arbitrage au cours du dernier exercice ; ils ont été ajoutés aux sept dossiers déjà en traitement au 1er avril 1999.

Par ailleurs, dix sentences arbitrales ont été rendues à la suite d'audiences devant un conseil d'arbitrage; aucun règlement à l'amiable n'a été négocié entre les parties avant l'audience. Au 31 mars 2000, cinq dossiers étaient toujours en traitement.

Médiation présidentielle
Au cours du dernier exercice, le secrétaire a reçu quatre demandes de médiation présidentielle relativement à des litiges opposant des notaires. Au cours de l'année financière, tous les dossiers ont été réglés sauf un qui était toujours en traitement au 31 mars 2000.

RAPPORTS DES DIRECTIONS

Syndic

ENQUÊTES

Au 1er avril 1999, 518 dossiers étaient en cours. Vingt-six demandes d'enquête n'avaient pas été traitées au 1er avril 1999. Cinq cent soixante-trois demandes d'enquête ont été reçues en 1999-2000, dont 447 du public, 36 des notaires, 60 du Comité d'inspection professionnelle; 20 enquêtes ont été amorcées à l'interne. Quatre cent cinquante et un dossiers d'enquête ont été ouverts, dont 352 à la demande du public, 25 à la demande d'un notaire, 18 à l'initiative du syndic et 56 à la demande du Comité d'inspection professionnelle.

Voici la liste de ces enquêtes ainsi que leur objet :

- acte dérogatoire à la dignité professionnelle : 216
- fidéicommis : 105
- retard à finaliser les dossiers, à fournir un document requis, etc. : 91
- responsabilité professionnelle : 43
- discipline : 24
- *Loi sur le notariat* : 16
- divers : 33
- honoraires:19
- opinion juridique : 6
- information : 2
- succession : 8
- perquisition : 4
- exercice illégal : 1
- arbitrage : 1
- éthique : 1
- rétention indue : 1

La différence entre le nombre de dossiers d'enquête et leur objet s'explique du fait que certains dossiers touchaient plus d'un objet.

Six cent quarante-sept dossiers d'enquête ont été fermés en 1999-2000 : 172 demandes se sont avérées non fondées; 288 demandes étaient fondées en tout ou en partie et ont été réglées pour la grande majorité par le syndic; 97 dossiers étaient relatifs au dépôt d'une plainte disciplinaire; 81 notaires ont reçu un avertissement; 2 demandes ont fait l'objet d'une conciliation de notre part; 3 dossiers ont été transmis à l'inspection professionnelle; 4 dossiers ont été acheminés à une autre direction.

Au 31 mars 2000, 431 dossiers étaient encore en cours, dont 147 devant le Comité de discipline.

PERQUISITIONS

Au cours de l'exercice, le syndic était présent lors de 14 perquisitions dans les bureaux de notaires à la suite de l'émission de mandats à cet effet.

SYNDICS CORRESPONDANTS

Au cours de l'exercice 1999-2000, sous la supervision du syndic et de ses adjoints, les syndics correspondants ont exécuté différents mandats d'enquête et d'assistance au niveau de l'exécution des perquisitions pour plus de 110 journées de travail.

PLAINTES DISCIPLINAIRES

La nature des 75 plaintes disciplinaires portées par le syndic ou l'un des syndics adjoints au cours de l'exercice 1999-2000 est bien détaillée dans le compte rendu annuel du Comité de discipline.

Inspection professionnelle

Au cours du dernier exercice, la Direction a procédé à l'inspection régulière de 689 notaires, 34 inspections de la comptabilité en fidéicommis, 207 inspections de contrôle de la comptabilité en fidéicommis ainsi que trois enquêtes particulières sur la compétence.

Contribution de la direction
Au cours de l'exercice, le directeur a présidé le Forum de l'inspection professionnelle du Conseil Interprofessionnel du Québec. La Direction a également contribué à la mise sur pied du programme d'accréditation des notaires agissant comme un vérificateur d'identité pour le registre des droits personnels et réels mobiliers (R.D.P.R.M.).

Par ailleurs, de concert avec le syndic, la direction a participé à une série de rencontres afin d'informer les notaires des districts de Chambly-Laprairie, Hull, Abitibi, Terrebonne, Laval et Montréal en ce qui a trait aux objectifs de ces deux directions.

L'inspection professionnelle a également contribué au développement du logiciel « Scripta 2000 » élaboré par la firme Notarius, notamment en ce qui concerne le module de comptabilité en fidéicommis.

Un groupe de travail a aussi été mis sur pied afin de formuler des recommandations sur le programme d'inspection professionnelle qui ont été déposées au Comité administratif le 16 décembre 1999.

Enfin, la direction de l'Inspection professionnelle a travaillé en collaboration avec la direction du Développement de la profession afin d'élaborer des critères et des indicateurs de performance et de compétences professionnelles à partir des instruments utilisés dans le cadre du programme de stage.

Services juridiques

Discipline
Le dernier exercice a connu une légère diminution de plaintes disciplinaires. Pour plus d'information, le lecteur est invité à lire le compte rendu annuel du Comité de discipline.

La formation et la mise à jour des connaissances théoriques et jurisprudentielles des membres font partie des priorités de cette direction. Ainsi, une autre journée de formation a été offerte aux membres du Comité de discipline, alors qu'une seconde journée est prévue à l'automne 2000.

Révision
Sur une soixantaine de dossiers étudiés par le Comité, un seul a fait l'objet d'une recommandation de porter plainte. Pour la grande majorité des dossiers, la décision du syndic a été de ne pas porter plainte. Pour plus d'information, le lecteur est invité à lire le compte rendu annuel du Comité de révision.

Indemnisation
La cotisation supplémentaire au Fonds d'indemnisation a pu être diminuée grâce à une baisse sensible des réclamations. Par ailleurs, la récupération des sommes versées par le Fonds d'indemnisation fait toujours partie des priorités de la direction.

Pour plus d'informations concernant les sommes versées en indemnisation au cours du dernier exercice, le lecteur est invité à lire le compte rendu annuel du Comité du Fonds d'indemnisation.

Affaires juridiques
Au cours du dernier exercice financier, le secteur des Affaires juridiques a assuré la coordination des différents dossiers à caractère juridique où l'Ordre et certains de ses membres sont impliqués, notamment dans des dossiers d'exercice illégal de la profession, de réadmission et d'actions judiciaires intentées par ou contre la Chambre des notaires.

En ce qui concerne l'exercice illégal de la profession, 30 dossiers ont été ouverts pour enquête à la suite de dénonciations effectuées à ce sujet.

Recouvrement
Des efforts considérables ont été consacrés dans le recouvrement de créances dues à l'Ordre tant en matière disciplinaire que d'indemnisation ou autres. Soixante treize dossiers ont fait l'objet d'un transfert pour recouvrement et 57 mandats de poursuite ont été confiés à nos procureurs. De ces mandats, 22 concernaient des poursuites en recouvrement de sommes payées par le Fonds d'indemnisation et totalisant des paiements d'environ 2 436 000 $.

Autres dossiers
La direction a été mise à contribution dans de nombreux dossiers. Citons, entre autres, celui des nouveaux mécanismes de transactions immobilières mis de l'avant par les institutions financières, la négociation d'une entente avec le Bureau des services financiers, les modifications au *Règlement sur la comptabilité en fidéicomnis* et la participation aux travaux de refonte des règlements généraux du Conseil interprofessionnel du Québec.

Services administratifs

- En 1999, les notaires ont déposé 19,1 milliards de dollars dans leurs comptes en fidéicommis, soit une hausse de 3,8 % par rapport à 1998.

- La direction des services administratifs a collaboré avec les autres directions dans la préparation des prévisions budgétaires de l'exercice 2000-2001. Ces prévisions budgétaires ont été présentées au Comité de vérification, au Comité administratif et approuvées par le Bureau, le 18 février 2000.

- Une nouvelle convention collective, valide jusqu'au 31 mars 2002, a été signée le 9 février 2000 avec les notaires syndiqués de la Chambre.

- Après plusieurs rencontres avec le syndicat des employés de bureau, une entente de principe a également été conclue pour le renouvellement de la convention collective jusqu'au 31 mars 2004.

- Le responsable des ressources humaines a participé à la mise en place d'une nouvelle structure de postes au Registre des testaments et des mandats en vue d'accroître l'efficacité de ce secteur.

- La direction des services administratifs a assumé la coordination du projet EUREKA touchant la réorganisation des bases de données de la Chambre des notaires. Les principaux objectifs de ce projet visent à améliorer la consultation des éléments importants dans les dossiers des notaires actifs ou inactifs, à doter les directions de meilleurs outils de gestion et de suivis de dossiers et à centraliser les informations dans une même base de données tout en assurant la protection des informations confidentielles.

- Le passage à l'an 2000 des systèmes informatiques de la Chambre des notaires a été assuré grâce aux efforts importants faits par l'ensemble du personnel. De plus, au cours de l'exercice 1999-2000, la Chambre a implanté un nouvel environnement informatique (Windows NT) et a procédé à l'installation de nouveaux logiciels (logiciel MS97 en remplacement de Wordperfect et de Lotus). À cet effet, plus de 1 300 heures de formation ont été offertes aux employés de l'Ordre.

Perspectives 2000-2001

Au cours du prochain exercice, la réorganisation des bases de données de la Chambre sera une priorité et exigera des efforts importants de la part de l'ensemble du personnel de la Chambre afin d'assurer le succès du projet. Par ailleurs, une nouvelle planification budgétaire à long terme devra être proposée auprès des dirigeants de l'Ordre.

Développement de la profession

Cette direction regroupe les secteurs d'activités liées à la formation, au Centre de documentation, à la recherche et au développement, aux publications et au Registre des testaments et des mandats.

FORMATION PRÉADMISSION ET STAGE

La Direction a coordonné l'ensemble des activités liées au stage, soit la gestion des nouveaux projets de stage et les demandes d'accréditation des maîtres de stage, l'analyse des rapports d'évaluation finale, la production d'instruments pédagogiques et d'évaluation, l'animation des séances de formation à l'intention des maîtres de stage et les nombreuses rencontres avec les étudiants au programme de droit notarial.

Par ailleurs, la Direction a participé à plusieurs activités mises de l'avant par les institutions scolaires afin de promouvoir la profession, de sensibiliser les intervenants auprès des jeunes et de diffuser toute l'information concernant la formation, les compétences et les habiletés requises pour exercer la profession notariale.

Pour plus d'information concernant ce secteur d'activités, le lecteur est invité à lire le compte rendu annuel du Comité de la formation préadmission et des stages.

FORMATION CONTINUE, BOURSES, ÉQUIVALENCES ET STAGES DE PERFECTIONNEMENT

Au cours du dernier exercice, la Direction a organisé deux sessions de cours de perfectionnement, soit en novembre 1999 et en avril 2000. En outre, les ressources de la Direction ont été concentrées surtout à la mise en place des groupes de formation sur la mise en marché des services professionnels, sur l'agent vérificateur d'identité et sur les procédures non contentieuses devant notaires.

Prix d'excellence 1999-2000
La Chambre a remis quatre prix de 800 $ aux meilleurs finissants du baccalauréat, soit les personnes suivantes : Marie-Andrée Schmidt de l'Université de Montréal, Lisianne Minier de l'Université Laval, Constantina Giolpegiazis de l'Université d'Ottawa, Nadine Roy et Edith Vézina de l'Université de Sherbrooke.

Équivalence de formation et de diplômes pour la délivrance d'un permis de la Chambre des notaires du Québec
En ce qui concerne ces activités, le lecteur est invité à lire le compte rendu annuel des activités du Comité sur la compétence et les normes d'équivalence de formation pour la délivrance d'un permis.

Médiation familiale
Au cours de l'exercice 1999-2000, 59 dossiers ont été présentés au Comité administratif de la Chambre des notaires à la suite des recommandations du COAMF. Ainsi, 6 notaires ont reçu leur accréditation avec engagement de compléter de la formation et des mandats sous la supervision d'un médiateur accrédité alors que 53 notaires ont reçu une accréditation définitive.

Stages de perfectionnement
Treize dossiers concernant des demandes de réadmission, d'inscription ou faisant l'objet d'une recommandation du Comité d'inspection professionnelle ou du Comité de discipline ont été soumis pour étude au Comité sur la compétence professionnelle.

Centre virtuel d'apprentissage continu
Un projet pilote de formation à distance par téléapprentissage a été élaboré et présenté en collaboration avec le Centre de recherche de la Télé-Université de l'UQAM, soit le LICEF, en partenariat avec l'Ordre des comptables agréés et l'Ordre des administrateurs agréés. Ce projet a bénéficié de subventions provenant des milieux des nouvelles technologies.

Ce cours s'intitulant « Améliorer votre efficacité à l'aide des nouvelles technologies » pourra être offert à tous les membres de la Chambre des notaires dès que les ajustements auront été complétés à la suite du bilan de l'expérience pilote. Cette nouvelle avenue dans le monde de la formation et de l'information pourrait apporter des changements importants en matière de communication entre la Chambre des notaires et ses membres.

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Représentations auprès des autorités gouvernementales dans des dossiers autres que des projets de lois ou de règlements
Le secteur de la recherche a fait part aux différentes autorités gouvernementales de ses commentaires et recommandations dans un grand nombre de dossiers. Ainsi, lettres, rapports et analyses contenant ces commentaires et recommandations ont été expédiés à différents ministères, notamment en ce qui concerne les sujets suivants :

Direction de la mission de la publicité des droits (ministère de la Justice)
- La réforme de la publicité foncière
- La radiation volontaire d'actes accessoires à l'hypothèque
- L'inscription de l'acte de transfert

Hydro-Québec
- L'implantation d'un guichet unique à l'usage d'un notaire dans le cadre de l'application de la *Loi sur le mode de paiement des services d'électricité et de gaz dans certains immeubles*

Ministère de la Justice (provincial)
- Le transfert de l'administration du registre foncier au ministère des Ressources naturelles

Industrie Canada
- L'Industrie canadienne des services juridiques
- Le marché des services juridiques

Ministère de la Justice (fédéral)
- Programme d'harmonisation de la législation fédérale avec le droit civil de la province de Québec
- Document portant sur la Justice réparatrice à la justice transformatrice
- Le notariat québécois
- La demande conjointe de divorce
- Le rapport du Comité mixte spécial sur la garde et le droit de visite des enfants

Office des professions
- Nouveaux modes d'exercice professionnel

Ministère de la Faune
- La convention de restriction d'usage
- L'acte notarié comme instrument privilégié pour les parties

Les mémoires de la Chambre des notaires

Le secteur de la recherche a produit et présenté des mémoires sur les sujets suivants :

- Modification au *Code des professions* et aux lois régissant les professionnels
- Projet de loi 87, *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives*
- L'exploitation des personnes âgées
- Projet de loi 46, *Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux*
- Projet de loi 55, *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal*
- Projet de loi 5, *Loi concernant l'harmonisation au Code civil des lois publiques*
- Projet de loi 34, *Loi modifiant le Code civil en matière de nom et de registre de l'État civil*
- Projet de loi 32, *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les conjoints de fait*
- Projet de loi 38, *Loi modifiant le Code civil relativement à la publication de certains droits au moyen d'avis*
- Projets de règlements relatifs à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*
- Projet de règlements sur les résidences isolées
- Projet de règlement modifiant le Règlement sur la médiation familiale
- Projet de règlement sur les substances minérales autres que le pétrole, le gaz naturel et la saumure

Autres dossiers

Le secteur de la recherche a produit des analyses, des rapports et des lettres dans un grand nombre de dossiers, à la demande d'organismes extérieurs ou de notaires ou à celle de différentes autorités de la Chambre des notaires, tels que :

- Rédaction de certains règlements dans le cadre de la révision de la Loi sur le notariat
- Travaux de recherche et d'analyse visant la production d'un mémoire à être présenté au ministre de la Justice concernant la vente d'une entreprise, rencontres avec des représentants du ministère, etc.
- Analyse des articles 721 et 722 C.c.Q. sur la possibilité pour les personnes sourdes et analphabètes de disposer de leurs biens par testament notarié
- Analyse portant sur la possibilité pour le notaire de signifier des actes dans le cadre des procédures non contentieuses
- Rédaction de plusieurs opinions juridiques sur le secret professionnel en matière de recherches testamentaires
- Rédaction d'un rapport sur les sociétés commerciales et sur la comparaison des régimes matrimoniaux, patrimoniaux et successoraux des pays américains et africains
- Rédaction d'un texte sur l'impact du jugement Crépeau en matière de demande conjointe de divorce et sur les difficultés d'application résultant de ce jugement au Québec
- Rédaction d'un document portant sur la Loi de Ventôse et l'importance de cette loi pour le développement du notariat québécois
- Rédaction d'une opinion juridique sur une date de naissance erronée ou inexacte figurant à la réquisition d'inscription devant initier l'ouverture d'une fiche descriptive au RDPRM
- Rédaction d'un rapport portant sur la situation légale des conjoints de fait au Québec durant les années 70
- Rédaction d'un tableau en droit comparé portant sur les modes d'exercice de la profession notariale dans d'autres pays
- Rédaction d'un rapport portant sur les actes semi-authentiques au Québec

PROJETS SPÉCIAUX

Multidisciplinarité

La Direction a rédigé un rapport adressé à la *Fédération des ordres professionnels des juristes du Canada* concernant la multidisciplinarité. Ce rapport exprime certaines particularités du notariat par opposition à d'autres ordres professionnels et esquisse les règles devant baliser une éventuelle pratique en multidisciplinarité.

CENTRE DE DOCUMENTATION

Fonds documentaire

La collection du Centre de documentation s'est enrichie de plus de 205 monographies. L'état de notre collection est le suivant :

- 5 105 monographies;
- 345 titres de périodiques et mises à jour.

Traitement de la documentation

Le contenu de la banque de données du Centre de documentation est de 17 453 fiches documentaires réparties comme suit :

- 332 cassettes audio;
- 335 vidéo cassettes ;
- 1 158 dossiers;
- 1 020 dossiers bibliographiques;
- 419 formulaires (modèles);
- 779 jugements;

- 5 105 monographies;
- 6 716 analyses de périodique (doctrine);
- 1 679 analyses de périodique en jurisprudence.

Services à la clientèle
Le Centre de documentation a répondu à 2 892 demandes de recherche documentaires effectuées dans la banque de données ainsi que dans les banques de jurisprudence de SOQUIJ.

Répertoire de droit/Nouvelle série
Sept mises à jour ont été intégrées à la Banque des publications de l'Inforoute notariale et imprimées au cours de l'année.

Cours de perfectionnement
Le volume de novembre 1999 des *Cours de perfectionnement* a été réalisé par le secteur des publications. Ce volume est disponible sur l'Inforoute notariale.

Revue du notariat
Trois numéros ont été publiés au cours du dernier exercice. Le Comité scientifique de la Revue du notariat s'est réuni une fois le 21 février 2000 pour faire le bilan des parutions de l'année et dressé une liste de sujets pour les prochaines parutions.

Service référence-emploi
Le service a reçu 40 inscriptions de candidats et a traité 50 demandes de référence au cours de cette période. Un questionnaire a été élaboré et acheminé aux candidats afin de mieux cerner leurs besoins et leurs attentes.

Autres activités
- La Direction a mis en branle le *Programme d'aide au regroupement* et le *Programme d'aide à l'adaptation technologique* créés en vertu du plan d'action stratégique. Une brochure d'information a été rédigée et distribuée à l'occasion de la tournée présidentielle. Des experts accompagnateurs ont collaboré avec plus d'une trentaine de groupes afin de les amener à concrétiser leurs projets de regroupement.

L'élaboration de la stratégie de développement des activités de formation relatives au plan de développement stratégique de la profession en droit des affaires a demandé également beaucoup de travail de coordination de la part de la Direction.

REGISTRES DES TESTAMENTS ET DES MANDATS

Au cours du dernier exercice, 174 035 inscriptions de testaments ont été effectuées comparativement à 165 372 pour l'exercice précédent. Le total des inscriptions depuis la création du Registre, le 1er janvier 1961, est de 4 510 062. Par ailleurs, 41 316 certificats de recherche de testaments ont été émis par le Registre.

Le personnel du Registre a effectué 80 987 inscriptions de mandats comparativement à 78 949 pour l'exercice précédent. Ainsi, le Registre compte maintenant un total de 677 934 inscriptions de mandats. De plus, 1 282 certificats de recherche de mandats ont été émis au cours de l'exercice.

Réorganisation du Registre
Depuis février 2000, le Registre a amorcé une réorganisation de ses ressources afin d'augmenter la polyvalence des employés et de réduire les délais de recherche et d'inscription.

Règlements sur le Registre des testaments et des mandats
Au cours du prochain exercice financier, des modifications substantielles aux règlements actuels seront présentées au Bureau de l'Ordre afin de réduire la période de production des avis de testaments et de rendre obligatoire la production des avis de mandats, l'objectif étant de réduire davantage les délais de production des certificats de recherche finals.

Programme Ukraine

Le programme Ukraine vise à soutenir la transformation du notariat ukrainien afin d'adapter celui-ci aux exigences d'une économie de marché.

Analyse du cadre juridique
La dernière version du projet de loi sur le notariat ukrainien reflète pour l'essentiel les notions fondamentales des notariats latins, quoique d'importantes concessions ont été faites à l'égard des prérogatives du ministère de la Justice qui vont au-delà de celles habituellement acceptées par l'Union internationale du notariat latin. Ce projet a récemment été adopté en première lecture par le Parlement ukrainien.

Organisation de la profession
Dans le but d'aider à structurer et organiser la profession notariale en Ukraine, divers rapports ont été rédigés, traduits en ukrainien puis soumis à nos homologues pour distribution dans toutes les régions d'Ukraine. Soulignons, entre autres, ceux sur la gestion d'un bureau de notaire, les femmes notaires (égalité des femmes), la publicité destinée au notariat et à la population, la formation des notaires et les modèles d'actes.

Séjour d'une délégation de notaires ukrainiens au Canada - novembre 1999
En novembre 1999, une délégation ukrainienne a été accueillie au Québec. Parmi les nombreux sujets à l'ordre du jour, mentionnons la déontologie notariale, les archives notariales, l'indemnisation pour la responsabilité professionnelle et l'indemnisation pour les victimes de fraude. De plus, diverses rencontres et discussions ont eu lieu avec nos partenaires afin de mieux comprendre notre fonctionnement, notamment sur la formation, les stages, le Registre des testaments et des mandats, l'inspection professionnelle, la recherche documentaire et le financement d'un ordre.

Stratégie publicitaire
Une brochure publicitaire a été produite et traduite en ukrainien. Destinée au notariat ukrainien, cette brochure a été remise en plusieurs exemplaires à nos partenaires ukrainiens dans le cadre du séminaire de juin 1999. Près de 9 000 exemplaires ont été distribués dans toutes les régions de l'Ukraine.

Guide de gestion et formation des femmes notaires (égalité des femmes)
En juin 1999, un important séminaire a été organisé conjointement avec la Chambre des notaires de l'Ukraine et a réuni une centaine de participants de toutes les régions du pays. La partie ukrainienne y a fait le point sur l'évolution de la profession dans le pays. La partie québécoise y a présenté les principes généraux de gestion d'une étude notariale ainsi que les stratégies de développement des affaires destinées aux femmes notaires. Les présentations ont été l'occasion de faire le lancement officiel du *Guide de gestion d'un bureau de notaire* et de *La notaire dans une économie de marché*, auxquels de nombreux notaires québécois de pratique privée ont collaboré.

Formation des notaires
Ce volet vise à dresser un portrait comparatif de la formation universitaire du notaire latin et du notaire québécois. Ainsi, les experts ont formulé des recommandations écrites sur la formation universitaire du notaire ukrainien tant du point de vue de la formation générale en droit que de la formation menant à la pratique du droit notarial. C'est donc dans cette perspective qu'une délégation se rendra prochainement en Ukraine pour participer à une importante table ronde qui réunira plusieurs intervenants du milieu universitaire.

Modèles d'actes
Afin d'aider les notaires ukrainiens à adapter leurs contrats au nouveau contexte économique et social du pays, la Chambre des notaires du Québec a convenu de mettre à leur disposition un document de référence sur la structure de certains contrats notariés. Un séminaire sur le sujet aura lieu bientôt en Ukraine.

Stages au Canada - Septembre 2000
En septembre 2000, la Chambre des notaires organisera une importante activité consistant à offrir à quelques notaires ukrainiens un stage au Canada, et dont les principaux éléments seront les suivants : une mise en contexte du notariat dans une économie de marché et l'organisation générale d'une Chambre des notaires, des cours de formation (techniques d'entrevue, la mise en marché des services professionnels et la gestion de dossiers et d'étude) et des séjours d'études dans un bureau de notaires québécois afin de se familiariser avec les méthodes de travail d'un notaire dans une économie de marché.

Projet de coopération avec l'Indonésie
En avril 1999, avec l'aide financière de l'ACDI, la Chambre des notaires a mis sur pied une mission exploratoire en Indonésie afin d'évaluer les possibilités de coopération future entre le notariat québécois et le notariat indonésien. À la suite de cette mission, une demande de subvention et une proposition de coopération avec les notaires de l'Indonésie ont été déposées à l'ACDI.

Projet de coopération avec la Chine
Des discussions ont également été amorcées avec l'ACDI et l'Association des notaires de Chine dans le but de mettre sur pied un programme de coopération avec le notariat québécois.

Projet de coopération avec le Costa Rica
Par l'intermédiaire du Comité des relations canadiennes et internationales de la Chambre des notaires du Québec,

Programme Ukraine

l'Association des notaires du Costa Rica a exprimé le souhait d'établir des liens en vue d'une éventuelle coopération avec le notariat québécois. Une mission exploratoire devrait être organisée à l'automne 2000.

Projet de coopération avec le Bénin
L'Association des notaires du Bénin a exprimé le souhait d'établir des liens avec la Chambre des notaires du Québec en vue d'une éventuelle coopération avec le notariat québécois. Dans cette perspective, la Chambre des notaires a amorcé des discussions avec les représentants de l'ACDI afin de discuter des diverses possibilités d'une éventuelle coopération avec le notariat béninois.

Projet de coopération avec la Russie
L'Association des notaires de la Russie a exprimé le souhait d'établir des liens avec la Chambre des notaires du Québec en vue d'une possible coopération avec le notariat québécois. Encore une fois, des discussions ont lieu avec les dirigeants de l'ACDI afin d'assurer le financement de cet éventuel projet. Une première rencontre a eu lieu avec les dirigeants du notariat russe et s'est conclue par la signature d'un protocole d'entente entre la Chambre des notaires du Québec et la Chambre fédérale des notaires de la Russie.

RAPPORTS DES COMITÉS

Comité d'inspection professionnelle

Inspections régulières
Les inspecteurs ont procédé à l'inspection de l'étude, du greffe, des dossiers et de la comptabilité en fidéicommis de 689 notaires.

Inspections de la comptabilité en fidéicommis
L'équipe formée d'un inspecteur et d'un comptable agréé a procédé à 34 inspections de la comptabilité en fidéicommis.

Inspections de contrôle de la comptabilité en fidéicommis
Les inspecteurs ont procédé à 207 inspections de contrôle de la comptabilité en fidéicommis.

Enquêtes sur la compétence
Au cours de l'exercice, le Comité a décidé, par résolution, de procéder à six enquêtes particulières sur la compétence.

Inspections rapprochées
Au cours de l'exercice, le Comité a décidé, par résolution, que 13 notaires devaient faire l'objet d'une inspection régulière rapprochée, quatre notaires devaient faire l'objet d'une inspection de la comptabilité en fidéicommis et 25 notaires devaient faire l'objet d'une inspection de contrôle de la comptabilité en fidéicommis.

Lettres de réprimande adressées à des membres de l'Ordre
Dans 51 dossiers, le Comité a décidé, par résolution, que le président adresse une lettre de réprimande aux notaires.

Convocation devant le président du Comité d'inspection professionnelle
Au cours de l'exercice, le Comité a décidé, par résolution, que le président du Comité d'inspection professionnelle rencontre deux notaires.

Dossiers transmis au syndic
Dans 60 dossiers, le Comité a décidé, par résolution, d'informer le syndic qu'il avait des motifs raisonnables de croire que les notaires avaient commis des infractions.

Recommandation au Comité administratif
Au cours de l'exercice, les membres du Comité ont décidé, par résolution, de faire trois recommandations au Comité administratif. Les deux premiers cas concernent l'incompatibilité qui existe entre l'état psychique et physique des parties en cause et l'exercice de la profession notariale, tandis que l'autre cas était lié à l'incompétence.

Nature des infractions
Les principales infractions ayant motivé l'une ou plusieurs des décisions sont les suivantes :

- infractions ayant trait à la comptabilité en fidéicommis;
- obtention, retenue et utilisation des fonds reçus en fidéicommis;
- formalisme des actes;
- instrumentation et de publication d'actes de radiation;

Dossiers transmis par le syndic
Au cours de l'exercice, trois demandes reçues du syndic ont été étudiées par le Comité d'inspection professionnelle.

Dossiers transmis par les services administratifs
Au cours de l'exercice, une analyse et un suivi ont été effectués sur 347 rapports annuels de comptabilité en fidéicommis transmis par les services administratifs.

Autoévaluation
Un questionnaire d'autoévaluation a été envoyé à 1 056 notaires.

PROGRAMME D'INSPECTION PROFESSIONNELLE POUR L'EXERCICE 2000-2001

Toutes les régions du Québec seront visitées au cours de l'exercice 2000-2001 en maintenant la priorité sur les études de notaires dont la dernière inspection date de plus de quatre ans.

Les inspections seront faites en attachant une attention particulière aux points suivants :

- le respect de l'acte authentique ;
- le respect des dispositions du Règlement sur la comptabilité en fidéicommis des notaires ;
- les dossiers concernant les bâtisses en construction ;
- les prêts consentis par des particuliers ;
- la publicité des droits ;
- le respect des normes générales de pratique.

Le Comité prévoit procéder au cours de l'exercice 2000-2001, à 650 inspections régulières et à 300 inspections de la comptabilité en fidéicommis (complète et de contrôle confondues) pour un total de 950 inspections.

De plus, les notaires qui n'ont pas produit leur rapport annuel de comptabilité en fidéicommis pour l'année 1999 dans le délai prescrit et ceux dont les rapports démontrent des infractions sérieuses aux dispositions du *Règlement sur la comptabilité en fidéicommis des notaires*, feront l'objet d'une attention particulière.

Enfin, nous poursuivons la démarche d'autoévaluation entreprise au cours des trois dernières années.

Comité de discipline

Au cours de l'exercice financier, le secrétaire du Comité a reçu 76 plaintes disciplinaires. De ce nombre, 75 plaintes émanent du syndic et une d'un syndic ad hoc.

Nature des plaintes reçues
Les infractions suivantes se retrouvent au moins une fois dans chacune des plaintes.

Infractions à la *Loi sur le notariat* :

- règles de probité et impartialité : 38
- défaut de répondre aux officiers : 7
- tenue de la comptabilité en fidéicommis : 7
- conformité aux règles de réception et conservation des sommes confiées : 39
- tenue de l'index : 2
- forme et écriture des actes notariés : 6
- clôture de l'acte notarié : 8
- formalités requises : 6
- conservation de l'original : 1
- changements en l'absence d'une partie : 4

Infractions au *Code de déontologie* :

i) Devoirs envers le public
- réputation de la profession : 19

ii) Devoirs envers le client

➢ Dispositions générales
- conseiller désintéressé, franc et honnête: 7

➢ Intégrité
- s'acquitter avec intégrité de ses devoirs : 24
- faire connaître aux parties la nature d'un acte et ses conséquences : 6
- s'assurer des faits essentiels au soutien d'un acte : 10
- emprunt d'un client - acte notarié : 1
- refus de prêter ses services pour transactions abusives ou frauduleuses : 5

➢ Disponibilité et diligence
- disponibilité et diligence raisonnables : 25
- explications nécessaires à la compréhension des services rendus : 1

iii) Devoirs envers la profession

➢ Actes dérogatoires à la dignité professionnelle
- détournements de fonds ou emploi à des fins autres : 13
- participation ou commission d'acte illégal : 4

➢ Relations avec la Chambre et les confrères
- délai de répondre à un officier : 5
- abus de confiance ou procédés déloyaux envers un confrère : 3

Infractions au règlement sur la comptabilité en fidéicommis:

- principes comptables : 13
- consignation et comptabilisation des : 3
- remise d'un reçu officie l: 8
- tenue à jour de la comptabilité : 14
- rapports mensuels : 16
- rapport annuel - déclaration serment d'office : 4
- contrôle des fonds : 4
- obtenir des fonds nécessaires : 15
- dépôt de recettes : 4
- retenir les fonds : 13
- combler tout débit à même son argent personnel : 7
- déclaration de n'avoir détenu aucun fonds : 1
- fonds personnels dans un compte en fidéicommis : 2
- fonds reçus en fidéicommis : 3
- tenue d'un compte-client : 7

Infractions au règlement sur la tenue des études :

- index au répertoire : 2
- publication / conservation : 18
- signature d'un acte : 6
- coffre-fort, chambre forte : 1

Infractions au Code des professions :

- acte dérogatoire : 8
- manœuvres interdites : 2

Décisions du Comité de discipline
Au cours de l'exercice, 106 décisions ont été prononcées dans 97 plaintes. Certaines décisions portent sur la culpabilité, d'autres sur les sanctions imposées à l'intimé. Plusieurs plaintes disciplinaires font l'objet d'une seule décision incluant à la fois le prononcé de culpabilité et les sanctions.

Plaintes rejetées ou retirées
Quatre plaintes ont été rejetées par le Comité de discipline. Trois demandes de retrait de la part du syndic ont été accordées.

Condamnations prononcées
- radiations permanentes : 2
- des périodes de radiations temporaires variant de cinq jours à dix ans ont été imposées dans 22 dossiers. L'obligation de publication a été imposée au secrétaire dans 16 décisions. Trois décisions comportant des périodes de radiations temporaires ont fait l'objet d'une dispense de publication. Deux décisions comportant des périodes de radiation temporaire ont fait l'objet d'une suspension de la publication jusqu'à la réinscription de l'intimé.
- des amendes variant de 600 $ à 5 400 $ ont été imposées dans 64 dossiers, totalisant 239 950 $. Trente-sept décisions comportaient pour l'intimé des modalités de paiement. Quarante réprimandes ont été prononcés dans 23 dossiers.

Appel
Treize décisions disciplinaires ont fait l'objet d'un appel au Tribunal des professions. Un appel a été logé par les plaignants, 11 appels par les intimés et une de ces décisions fait l'objet d'un appel à la fois par le plaignant et l'intimé.

Comité de révision

Nombre de demandes de révision
53

Nombre de demandes de révision présentées
58

Nombre de demandes de révision retirées
1

Nombre de demandes de révision en suspens
1

Avis émis
Des 58 demandes étudiées et complétées, le Comité a émis les avis suivants :

- dans 55 dossiers, le Comité a conclu qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le Comité de discipline;

- dans deux dossiers, le Comité a conclu de suggérer au syndic ou au syndic adjoint ou correspondant de compléter son enquête.

Comité du Fonds d'études notariales

L'avis sur l'évolution prévisible du Fonds d'études notariales pour les prochaines années par l'adéquation des subventions avec les objets du Fonds d'études notariales a été préparé par les membres du Comité du Fonds d'études notariales lors de leur réunion qui s'est tenue le 24 janvier 2000.

Le Bureau a pris acte de cet avis lors de l'adoption du budget 2000-2001. Cet avis se détaille comme suit :

- que l'état du Fonds d'études notariales est satisfaisant, les prévisions étant, pour le moment, dépassées;
- que l'évolution prévisible du Fonds d'études notariales est positive pour les prochaines années sous réserve de l'impact des modifications liées aux processus de transactions immobilières qui sont initiées par les institutions financières;
- que les subventions accordées sont en adéquation avec les objets définis à l'article 93,8 de la *Loi sur le notariat*.

Des subventions ont également été accordées aux organismes externes suivants :

Nom de l'organisme	Objet de subvention	Sommes attribuées
Association des professeurs de droit du Québec	Congrès annuel	500 $
Centre de recherche et d'action sur les relations raciales	Colloque et bourses	2 000 $
Collège Ahuntsic	Prix de la C.N.Q. pour un finissant en techniques juridiques	400 $
Fédération des sociétés d'histoire du Québec	Prix Rodolphe-Fournier	1 000 $
Fondation Maximilien-Caron	Journées Maximilien-Caron	1 000 $
Me Christine Gagnon	Publication d'un ouvrage juridique sur la copropriété	5 000 $
Ministère de la Justice	Comité sur l'implantation de la médiation familiale	15 000 $
Conférence des juristes de l'État	Congrès annuel	3 000 $
Entrepreneurship féminin	Tournée d'information	5 000 $
Institut canadien d'administration de la justice	Colloque annuel	2 500 $
Université Laval	Revue juridique des étudiants et des étudiantes	250 $
Me Charlaine Bouchard	Précis de droit de l'entreprise (Tome II)	30 354, 16 $
Centre de recherche en droit public - Université de Montréal	Étude sur la certification des sites internet voués au commerce électronique	7 500 $
Me Brigitte Lefebvre	Publication d'un livre de doctrine sur le droit patrimonial de la famille	2 500 $

Comité du Fonds d'indemnisation

Au cours de l'exercice financier 1999-2000, 130 réclamations ont été inscrites au répertoire du Fonds d'indemnisation de la Chambre des notaires, totalisant environ 2 490 000 $, pour lesquelles une provision totale d'environ 219 000 $ a été déterminée.

Pour expliquer la grande différence entre le montant total des réclamations et le montant total de la provision à l'égard de l'ensemble des réclamations, il faut noter que pour 14 réclamations qui totalisent environ 2 222 000 $, aucune provision n'a été prise. L'une de ces réclamations a été déposée à l'égard d'un notaire par 76 personnes pour la somme de 1 354 400 $ et les 13 autres se situent entre 9 000 $ et 345 550 $.

Trente-deux réclamations concernant 20 notaires ont été inscrites en vertu du *Règlement sur le Fonds d'indemnisation* et 98 réclamations concernant 50 notaires en vertu du *Règlement sur la comptabilité en fidéicommis des notaires*.

Réclamations présentées
Le Comité a étudié ou complété l'étude de 167 dossiers concernant 84 notaires.

Réclamations acceptées
Le Comité a recommandé au Comité administratif l'acceptation de 40 dossiers de réclamations concernant 22 notaires, dont 17 en partie seulement et totalisant 1 441 866,76 $ (634 753,71 $ acceptation totale et 807 113,05 $ acceptation partielle).

Le montant total des acceptations ne correspond toutefois pas aux indemnités réellement versées aux réclamants compte tenu de la limite maximale d'indemnisation prévue au règlement sur le Fonds d'indemnisation et de la distribution des soldes des comptes en fidéicommis.

En vertu de l'autorité que lui confère le *Règlement sur la comptabilité en fidéicommis*, pour des réclamations inférieures à 10 000 $, le Comité a accepté 53 dossiers de réclamations concernant 25 notaires dont 21 en partie seulement et totalisant 53 930,26 $ (45 516,25 $ acceptation totale et 8 414,01 $ acceptation partielle).

Réclamations refusées
Le Comité a recommandé le refus de 53 réclamations concernant 35 notaires, dont 17 en partie seulement et une dont le montant était indéterminé, pour une somme totale de 1 558 014,50 $ (1 300 529,78 $ refus total et 257 484,72 $ refus partiel).

Le Comité a refusé 46 réclamations concernant 29 notaires, dont 21 en partie seulement, pour une somme totale de 16 062,25 $ (10 531,54 $ refus total et 5 530,71 $ refus partiel).

Réclamations retirées
Au cours de l'exercice, 37 réclamations concernant 15 notaires ont été retirées à la demande des réclamants totalisant 640 349,14 $, soit un dossier concernant un notaire en vertu du *Règlement sur le fonds d'indemnisation* et 36 dossiers concernant 14 notaires en vertu du *Règlement sur la comptabilité en fidéicommis des notaires*.

Indemnités payées
Pour cette période, 76 indemnités ont été payées concernant 38 notaires et totalisant une somme de 1 254 671,63 $. Simultanément et consécutivement à des recommandations en ce sens, la somme de 8 601,25 $ provenant de soldes de comptes en fidéicommis a servi au paiement des réclamants.

Récupération
Consécutivement au versement d'indemnités, une somme totale de 100 713,75 $ a été récupérée dans 12 sinistres pour lesquels le Fonds avait contribué.

Soixante treize dossiers ont été préparés aux fins de récupération. Ils totalisent des sommes à récupérer de l'ordre de 961 818,78 $.

Comité de placements

De concert avec les membres du Comité de placements du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires, les membres du Comité de placements de la Chambre des notaires ont rencontré les représentants des deux firmes responsables de la gestion des placements du Fonds d'études notariales et du Fonds d'indemnisation. Un avertissement a été adressé à l'une des deux firmes en raison des rendements décevants obtenus. Toutefois, le Comité ayant recommandé de continuer à s'associer au Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle pour le choix des gestionnaires de placements, il a été recommandé d'attendre les résultats du processus d'appel d'offres prévu en juin 2000 avant de mettre fin au contrat de gestion de la firme moins performante.

Le Comité a aussi analysé les politiques de placements et a recommandé au Comité administratif de la Chambre des notaires de confier un mandat à un spécialiste afin d'établir une nouvelle politique de placements pour le Fonds d'indemnisation, en raison des surplus importants détenus dans ce fonds et des faibles taux de rendements générés par la politique de placements actuelle.

Au cours du prochain exercice, le Comité de placement procédera, de concert avec le Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle, à un appel d'offres dans le but de choisir des gestionnaires de placements pour le Fonds d'études notariales, le Fonds d'indemnisation et la Caisse de retraite. Il fera par la suite les recommandations appropriées au Comité administratif de l'Ordre. Enfin, le Comité entend également faire certaines recommandations afin de modifier la politique de placements du Fonds d'indemnisation.

Comité des communications

Au cours de l'exercice financier 1999-2000, le Comité des communications a été associé de près à l'élaboration d'un plan de communication tenant compte des orientations stratégiques de la profession qui ont été proposées aux notaires en novembre 1999.

Dans la foulée de ce plan de communication, le Comité a ainsi été consulté au sujet de l'ensemble des activités publicitaires visant à redéfinir la position des notaires dans le domaine des successions, des testaments et des mandats.

Au cours du dernier exercice financier, les travaux du Comité des communications ont cependant porté essentiellement sur l'organisation du prochain congrès triennal de l'Ordre, prévu en novembre 2000, à Québec. Le choix d'une thématique et des conférenciers, l'élaboration d'un budget, la recherche de commanditaires et d'activités sociales inédites, voilà autant d'éléments sur lesquels le Comité se penche depuis septembre 1999.

Pour l'exercice 2000-2001, les travaux du Comité des communications seront entièrement consacrés à l'organisation du congrès de l'Ordre dans le but de faire de cette première grande rencontre du millénaire un véritable succès.

Pour en savoir davantage sur les activités de communication mises de l'avant par la Chambre des notaires au cours du dernier exercice, le lecteur est invité à consulter le compte rendu annuel de la Direction générale, secteur des communications.

118

Comité de la formation des notaires

Le Comité s'est penché principalement sur les questions suivantes :

- l'analyse comparative détaillée des programmes de baccalauréat en droit;
- l'analyse de la liste des cours de baccalauréat recommandés par l'Ordre aux candidats se destinant aux études supérieures en notariat.

Au cours du prochain exercice, le Comité entend entreprendre l'analyse des programmes de droit notarial ainsi que du contenu du plan d'action de l'Ordre en matière de formation universitaire, à la suite des rencontres des doyens des universités avec le président de l'Ordre. Les membres du Comité désirent également analyser le programme de stage professionnel.

119

Comité de la formation continue et de l'information juridique

Le Comité a participé à définir des thèmes pour les sessions des Cours de perfectionnement du notariat de l'automne 1999 et du printemps 2000. En matière de formation continue, le Comité a également été associé aux travaux que nécessitera l'implantation du plan d'action stratégique au cours de l'année 2000, plus particulièrement le développement d'un important programme de formation en droit des affaires. De plus, le Comité a aussi collaboré aux programmes de formation en cours, dont le projet pilote de programme par téléapprentissage.

Quant au secteur des publications, l'édition des textes des Cours de perfectionnement du notariat a été relancée par une nouvelle entente avec les Éditions Yvon Blais inc. Les membres du Comité ont été consultés aussi sur les autres publications de la Chambre des notaires que sont le Répertoire de droit/Nouvelle série, la collection des dépliants d'information, le journal Entracte et d'autres brochures spécialisées.

Au cours du prochain exercice, le Comité devra chercher à harmoniser les différents programmes de formation et les publications au plan d'action stratégique de l'Ordre.

Comité de la formation préadmission et des stages

Les rencontres et les conférences téléphoniques du Comité ont porté essentiellement sur l'analyse de rapports d'évaluation finale de stage ainsi que sur l'étude de requêtes très ponctuelles.

Dans le cadre de l'administration générale du stage, le Comité a adopté ou révisé certaines politiques concernant, notamment :

- les conditions pour devenir maître de stage;
- la possibilité pour un maître de stage d'accueillir plus d'un stagiaire à la fois;
- les conditions pour devenir superviseur;
- les critères d'approbation d'un projet de stage;
- les critères de fixation de la date de début d'un stage;
- la prolongation d'un stage;
- la remise des travaux par les stagiaires.

Par ailleurs, 73 demandes d'accréditation de maître de stage ont été présentées. Quatre d'entre elles ont été rejetées, soit parce que les requérants ne rencontraient pas les conditions d'admissibilité prévues au *Règlement sur les autres conditions et modalités de délivrance des permis de la Chambre des notaires du Québec*, soit parce que des réserves ont été émises par l'une ou l'autre des instances de l'Ordre (inspection professionnelle, syndic, affaires juridiques). Quarante-huit projets de stage ont également été approuvés par le Comité.

Le Comité a aussi procédé à l'analyse de 48 rapports d'évaluation finale et a recommandé au Bureau la délivrance d'une attestation de réussite dans tous les cas.

Enfin, soulignons qu'en raison de l'adoption du plan d'action de la Chambre prévoyant la concentration de la formation notariale au sein d'une seule université, aucune suite n'a été donnée au projet d'uniformisation des programmes.

Perspectives 2000-2001

Au cours du prochain exercice, le Comité poursuivra l'administration du programme de stage tout en apportant les correctifs appropriés à la suite des commentaires et des suggestions des stagiaires, maîtres de stage, superviseurs et formateurs. Le Comité se penchera tout particulièrement sur la question des habiletés et des compétences requises du maître de stage et sur la logistique des sessions de formation compte tenu de la dispersion géographique des divers milieux de stage. On prévoit l'ébauche d'un nouveau programme de droit notarial.

Comité de retraite

Le Comité a approuvé les états financiers de la caisse de retraite pour l'année se terminant le 31 décembre 1998 et a pris connaissance de la déclaration annuelle à transmettre à la Régie des rentes du Québec pour la même année.

Une modification a été apportée à la politique de placement de façon à éliminer la cible de 5 % pour les actions canadiennes de croissance, de modifier à 40 % la cible des actions canadiennes. Le Comité a demandé au gestionnaire de placements de gérer les obligations de façon indicielle.

Le Comité s'est assuré de la façon du gestionnaire de placements de gérer les titres de la Banque Nationale du Canada étant donné que cette dernière est propriétaire du gestionnaire.

Le Comité a exercé son rôle fiduciaire en analysant les placements en fonction de la politique de placements en vigueur et en posant les questions au gestionnaire chargé de mettre cette politique en oeuvre.

Le Comité a recommandé que le mandat d'actuaire du régime de retraite soit attribué à la firme Morneau Sobeco qui produira l'évaluation actuarielle obligatoire du régime au 31 décembre 1999.

Perspectives 2000-2001

Pour le prochain exercice, le Comité suivra avec attention la réforme de la loi sur les régimes complémentaires de retraite afin de s'assurer que les modifications nécessaires seront apportées au règlement du régime de la Chambre des notaires. De plus, dans le cadre du processus d'appel d'offres prévu à la Chambre des notaires pour le choix des gestionnaires de placements, le Comité profitera de ce processus pour attribuer le nouveau mandat de gestion de la caisse de retraite.

Comité des relations canadiennes et internationales

Au cours du dernier exercice financier, le Comité des relations canadiennes et internationales a acheminé plusieurs recommandations au Comité administratif concernant des délégations ou des participations à des événements nationaux et internationaux. Parmi les plus importants, soulignons :

- la réunion annuelle de l'Association du Barreau canadien, en août 1999, à Edmonton (Alberta), et en février 2000, à Brandon (Manitoba);

- l'assemblée annuelle de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada, en août 1999, à Edmonton (Alberta) et en février 2000, l'assemblée mi-hiver, à Whitehorse (Yukon);

- la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada, en août 1999, à Winnipeg (Manitoba);

- la réunion de la Commission des affaires américaines de l'Union internationale du notariat latin, en avril 1999, à San Jose (Costa Rica);

- la Conférence de La Haye, en juin et en octobre 1999, à La Haye (Pays-Bas);

- une seconde réunion de la Commission des affaires américaines de l'Union internationale du notariat latin, en octobre 1999, en Uruguay;

- la réunion du Conseil permanent de l'Union internationale du notariat latin, en novembre 1999, à Dakar (Sénégal).

Par ailleurs, au cours du dernier exercice financier, le Comité a procédé à la sélection des trois notaires qui représenteront le notariat québécois au prochain congrès de l'Union internationale du notariat latin qui se tiendra en octobre 2001, à Athènes. Ainsi, il reviendra pour le thème 1 *(La fonction notariale préventive des litiges : le conseil et la médiation notariale en tant qu'instruments)*, au notaire Judith Desmarais, pour le thème 2 *(La fonction notariale créatrice de droits)*, cette responsabilité revient au notaire François Frenette, et pour le thème 3 *(La circulation de l'acte notarié et son efficience dans le commerce électronique)*, au notaire Pierre Pepin.

Au cours de l'exercice 1999-2000, le Comité des relations canadiennes et internationales s'est également intéressé à deux projets de coopération dont les perspectives de développement semblent prometteuses. Le premier projet concerne une demande de soutien de la part des notaires du Costa Rica et le second, une demande de collaboration des notaires de la Floride. Pour le prochain exercice, le Comité s'est fixé comme objectif de concrétiser ses deux demandes, et ce, dans l'intérêt du notariat québécois.

11.13

Comité de liaison avec les institutions financières

Les premières réunions ont permis de déterminer les mandats du Comité pour le triennat en cours. Ainsi, les membres ont fixé les sujets prioritaires sur lesquels se pencher afin d'améliorer d'une part les relations entre les institutions financières et les notaires et, d'autre part, de s'assurer que tout développement, autant en matière de règlement de succession que de traitement des dossiers de refinancement par les institutions, à titre d'exemples, se fasse dans le plus grand respect des prérogatives des notaires.

Ainsi, il a été convenu que les objectifs du Comité pour le prochain triennat seront les suivants :

- assurer un rôle de surveillance à l'égard des nouveaux processus de traitement des dossiers mis en place par les institutions financières;
- favoriser l'utilisation de la procuration auprès des institutions financières comme moyen le plus efficace à l'étape de la signature des actes et, à cette fin, intervenir en ce sens afin d'en faire valoir les avantages;
- procéder à l'analyse des formulaires d'instructions au notaire et de rapports sur les titres en vue d'y apporter toute amélioration utile;
- analyser les contrats d'assurance-titres disponibles sur le marché afin d'en connaître le contenu, les exclusions, leur impact en regard de l'assurance-responsabilité professionnelle et l'utilité des examens sur les titres, etc.

Par ailleurs, les travaux visant à compléter les ententes conclues avec les institutions financières dans le cadre du dossier relatif aux relevés hypothécaires se sont poursuivis avec certaines banques. Compte tenu des réticences qu'éprouvent encore deux institutions, d'autres démarches ont été entreprises afin de compléter le dossier.

Comité de vérification

Le Comité a rencontré les vérificateurs de la firme *Raymond Chabot Grant Thornton* à la suite de la vérification des états financiers au 31 mars 1999. Les vérificateurs ont informé les membres qu'ils n'ont rencontré aucun problème lors de leur vérification et qu'ils ont eu l'entière collaboration et toutes les explications nécessaires à l'accomplissement de leur mandat. Le Comité a recommandé au Bureau de l'Ordre d'adopter les états financiers au 31 mars 1999.

À la suite d'un appel d'offres concernant le mandat de vérification des états financiers de la Chambre des notaires, le Comité a recommandé la nomination de la firme PSB, comptables agréés, pour la vérification des états financiers de l'exercice 2000-2001. Le Comité a également recommandé que le mandat des vérificateurs ne puisse dorénavant être renouvelé plus de trois années consécutives.

Les membres du Comité de vérification ont analysé les prévisions budgétaires, pour l'exercice 2000-2001, tel que présentées par la direction générale de la Chambre des notaires. Après s'être assuré qu'elles respectaient les objectifs établis lors de l'adoption du plan quinquennal adopté en 1996, le Comité a demandé au Bureau de l'Ordre de les adopter.

De plus, le Comité a examiné les comptes de dépenses présentés par le président, le vice-président et le directeur général pour l'exercice financier 1999-2000.

Perspectives 2000-2001

Tout en continuant d'exercer un contrôle rigoureux des dépenses de la Chambre des notaires du Québec et de s'assurer du respect des budgets adoptées par le Bureau de l'Ordre, le Comité amorcera l'analyse d'un nouveau plan budgétaire à long terme tenant compte du fait que le plan quinquennal actuel entre dans sa phase finale.

11.15

Comité sur la compétence et les normes d'équivalence de formation pour la délivrance d'un permis

Au cours du dernier exercice, le Comité a analysé plusieurs dossiers de compétence et émis des recommandations qui ont été entérinées par le Comité administratif de la Chambre des notaires. Deux dossiers d'équivalence ont été étudiés et deux équivalences partielles de formation ont été recommandées et accordées.

Le Comité a également terminé le travail de refonte du *Règlement sur les normes d'équivalence de formation pour la délivrance d'un permis de la Chambre des notaires du Québec* afin d'y inclure des normes d'équivalence de diplômes.

Par ailleurs, le Comité a émis deux recommandations particulières qui devraient se concrétiser lors du prochain exercice. La première recommandation concerne la possibilité d'instaurer un programme de formation préparatoire à l'admission ou à la réadmission, programme qui serait offert par la Chambre des notaires à des notaires qui ont de la récupération à faire avant de reprendre l'exercice de leur profession ou pour des candidats à qui on a accordé des équivalences partielles et qui pourraient suivre ce programme pour compléter une partie de leur formation.

La deuxième recommandation a été présentée à la Fédération des ordres juridiques du Canada afin de permettre aux juristes diplômés des autres provinces de se soumettre à des examens d'équivalence, et aux notaires du Québec de se présenter à des examens d'équivalence dans les autres provinces, sans avoir à subir tout le processus national de demande d'équivalence, conformément à l'application du protocole sur l'exercice interjuridictionnel au Canada.

11.16

Comité d'arbitrage des comptes des notaires

Le Comité d'arbitrage a été constitué par le Bureau le 26 mars 1998 en vertu du nouveau *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des notaires*, en vigueur depuis le 19 février 1998. Ce Comité d'arbitrage est actuellement composé de 18 notaires.

Les objectifs visés par ce règlement sont les suivants :

- éliminer les articles comportant des difficultés d'interprétation;
- améliorer l'adéquation entre la rédaction du règlement et son application concrète;
- rétablir un rapport de force équitable entre les parties face à la responsabilité des frais encourus pour l'audience d'un différend par un Conseil d'arbitrage;
- former et structurer un comité d'arbitrage afin d'alléger les procédures de nomination des conseils d'arbitrage et de permettre la formation des arbitres.

Au cours de l'exercice financier 1999-2000, huit demandes d'arbitrage ont été reçues et huit audiences ont été tenues. Soulignons par ailleurs que l'abolition du tarif indicatif en novembre 1999 n'a pas eu pour effet d'augmenter le nombre de conciliations ou d'arbitrages.

11.17

Comité sur les normes professionnelles

Au cours du dernier exercice, les travaux du Comité ont porté, entre autres, sur l'analyse des dossier des immeubles en construction en rapport avec l'hypothèque légale de la construction, l'abolition du tarif indicatif et la révision complète des normes professionnelles en matière de droit immobilier et successoral.

11.18

Groupe de travail - Développement Ukraine

Au cours du dernier exercice financier, le Groupe de travail Développement Ukraine a contribué, par ses suggestions et ses observations, à la réalisation des activités suivantes :

Rapports écrits destinés au notariat ukrainien

- Le projet de loi notariale en Ukraine;
- Le guide de gestion d'un bureau de notaire;
- Le texte sur les femmes notaires (égalité des femmes);
- Le texte publicitaire destiné au notariat et à la population;
- Le rapport sur les modèles d'actes;
- Le rapport sur la formation des notaires.

Délégations en Ukraine et au Canada

Le groupe a contribué au suivi des missions suivantes :

- Le guide de gestion d'un bureau de notaires (Ukraine - Juin 1999);
- La formation notariale (Ukraine - Octobre 1999);
- Le séjour de notaires ukrainiens au Québec (Montréal - Novembre 1999);
- La coordination des activités (Ukraine - Mars 2000).

Principales résolutions du Bureau de l'Ordre

Outre les résolutions présentées dans cette section, le Bureau prend de nombreuses décisions touchant la protection du public et comportant des informations nominatives et confidentielles qui ne peuvent être reproduites dans le présent rapport.

Sur propositions dûment appuyées, il a été résolu :

QUE le Bureau reconnaisse le diagnostic général proposé par le Comité d'orientation stratégique énoncé dans le document produit;

QUE le Président soit mandaté afin de constituer des groupes de travail qui proposeront au Bureau des plans d'actions pour les thèmes liés au document déposé;

QUE les recommandations des groupes de travail soient entérinées par le Bureau avant que s'amorce la tournée du Président au cours de l'automne, pour proposer aux notaires des plans d'actions.
BUR-44-1-9

QUE le Bureau de la Chambre des notaires du Québec confirme que les réflexions et actions à venir, dans le cadre du suivi à donner au Colloque sur la déjudiciarisation, porteront sur les thèmes suivants : la médiation, les moyens assurant le respect des obligations, l'information et l'éducation juridiques;

QUE le Président adresse à la ministre de la Justice une lettre l'informant des suites que la Chambre des notaires entend donner au Colloque sur la déjudiciarisation.
BUR-44-1-13

QUE la Chambre des notaires du Québec, par la voix de son Président, note avec déception le refus de la ministre de la Justice quant à sa participation au Comité de la révision de la procédure civile, réitère sa demande d'y participer activement et constate avec intérêt que sa participation sera requise pour toute modification de la procédure civile en matières non contentieuses;

QUE la Chambre, par la voix de son Président, réitère avec force sa volonté de participer activement au programme particulier de médiation en matière civile et commerciale et qu'à cette fin, tous les moyens utiles et nécessaires soient pris afin que l'objectif de l'Ordre de participer pleinement à ce programme soit atteint;

QUE le Président de la Chambre désigne le ou les experts qui participeront, avec les représentants du ministère de la Justice, à l'étude exhaustive concernant la force exécutoire de l'acte notarié et de l'inversion du contentieux;

QUE la Chambre des notaires du Québec maintienne et accentue ses actions afin de participer pleinement au renouvellement de la justice civile, à la déjudiciarisation et à la remise en valeur du rôle d'officier public du notaire du Québec.
BUR-44-2-3.2.1

QUE le Bureau de la Chambre des notaires du Québec approuve, tels que présentés, les états financiers annuels vérifiés pour l'exercice financier 1998-1999, incluant le bilan, l'état des résultats, l'état de l'évolution des soldes de fonds ainsi que l'état des flux de trésorerie.
BUR-44-2-7.1

QUE le Bureau de la Chambre des notaires du Québec recommande à l'Assemblée générale des notaires la nomination de la firme PSB Comptables Agréés comme vérificateurs pour l'exercice financier 1999-2000, et que la fixation de leur rémunération soit laissée à la discrétion du Comité administratif.
BUR-44-2-7.3

Qu'à compter du 1er janvier 2000, la contribution au Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec, pour la police d'assurance en vigueur en 2000, soit établie comme suit :

Classe	
A	2 950,00 $
B	0,00 $
C	0,00 $
F	740,00 $

BUR-44-3-6.1

QUE la cotisation annuelle régulière de l'Ordre des notaires du Québec pour l'exercice financier débutant le 1er avril 2000 et se terminant le 31 mars 2001 soit établie à 500 $.
BUR-44-3-10.1

QUE la cotisation à des fins de dépenses dues au Fonds d'indemnisation de la Chambre des notaires, pour l'exercice financier débutant le 1er avril 2000 et se terminant le 31 mars 2001, soit établie à 240 $.

QUE la cotisation à des fins de dépenses dues au Fonds d'indemnisation de la Chambre des notaires, pour l'exercice financier débutant le 1er avril 2000 et se terminant le 31 mars 2001, soit majorée d'un montant de 60 $ pour les membres désignés au cours de cette même période sous la classe « A » au Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec.
BUR-44-3-10.2

QUE pour l'exercice financier débutant le premier avril 2000 et se terminant le 31 mars 2001, une cotisation spéciale de 75 $ soit décrétée pour un projet de publicité.
BUR-44-3-10.4

QUE pour l'exercice financier débutant le premier avril 2000 et se terminant le 31 mars 2001, une cotisation spéciale de 10 $ soit décrétée pour le Programme d'aide aux notaires (PAN).
BUR-44-3-10.5

QUE le Bureau de la Chambre des notaires du Québec adopte le Règlement modifiant le *Règlement sur le Fonds d'études notariales*.
BUR-44-6-7

QUE la firme Samson Bélair Deloitte & Touche soit nommée à titre de vérificateur du Fonds d'assurance-responsabilité de la Chambre des notaires du Québec pour les exercices financiers 1999 et 2000.
BUR-44-6-8.1.4

QUE M. Jean Bouchard, président de La Survivance, soit déclaré élu pour siéger à titre de membre du Conseil d'administration du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec, pour la période du premier janvier 2000 au 31 décembre 2002.

QUE M^{e} Charlaine Bouchard, notaire à Sainte-Foy, soit déclarée élue pour siéger à titre de membre du Conseil d'administration du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec, pour la période du premier janvier 2000 au 31 décembre 2002.

QUE M^{e} Louise Lortie, notaire à Repentigny, soit déclarée élue pour siéger à titre de membre du Conseil d'administration du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec, pour la période du premier janvier 2000 au 31 décembre 2002.
BUR-44-6-8.2

QUE le Bureau de la Chambre des notaires du Québec approuve les prévisions budgétaires 2000-2001 de la Chambre des notaires du Québec telles que recommandées par le Comité de vérification et par le Comité administratif;

QUE le Bureau prenne acte de l'avis du Comité du Fonds d'études notariales daté du 24 janvier 2000 relatif à l'état et à l'évolution du Fonds d'études notariales ainsi qu'à l'adéquation des subventions accordées.
BUR-44-9-8

Principales résolutions du Comité administratif

Le Comité administratif de l'Ordre prépare la plupart des dossiers soumis au Bureau. Afin d'éviter les redondances, plusieurs décisions ne sont pas reproduites dans cette section du rapport annuel. De plus, comme le Comité administratif prend de nombreuses décisions touchant la protection du public et comportant des informations nominatives et confidentielles, ces décisions ne peuvent donc être reproduites dans ce rapport.

Sur propositions dûment appuyées, il a été résolu :

QUE le Directeur général, M. Richard Gagnon, le vice-président, Me Maurice Piette et le président, Me Denis Marsolais, accompagnés du président de la Fédération des professions juridiques, Me A. Earl Kimmel, notaire à Montréal, soient mandatés pour élaborer des prises de position et des recommandations que la Chambre des notaires pourrait déposer lors de la prochaine réunion de la Fédération des professions juridiques du Canada qui se tiendra en août 1999.
CA-43-57-12

QUE le Comité administratif accorde, à même le budget 1999-2000, pour les organismes externes du Fonds d'études notariales, une subvention jusqu'à un montant maximal de 7 500 $ au Centre de recherche en droit public de la Faculté de droit de l'Université de Montréal comme contribution de la Chambre des notaires pour une étude multiclients portant sur la certification des sites Internet voués au commerce électronique, et mandate Notarius pour participer aux travaux de cette étude.
CA-43-57-13.1

QUE Me Jean Paul Dutrisac, notaire à ville Saint-Laurent, soit désigné à titre de représentant régulier de l'Ordre des notaires du Québec au Conseil interprofessionnel du Québec pour l'exercice 1999-2000.
CA-43-57-17.2

QUE sur proposition du Comité des relations canadiennes et internationales, le Comité administratif recommande la nomination de Me Jeffrey A. Talpis, notaire à Montréal, à titre de vice-président de la Commission de la coopération notariale internationale pour la législature 1999-2002 de l'Union internationale du notariat latin.
CA-43-57-17.3

QUE le Comité administratif entérine les recommandations du Groupe de travail concernant les mécanismes de fonctionnement de la Fédération des professions juridiques du Canada qui feront l'objet de discussions lors de la réunion qui se tiendra du 18 au 21 août 1999.
CA-44-1-8

QUE le Comité administratif autorise le versement de la subvention de 15 000 $ accordée en vertu de la résolution adoptée le 22 janvier 1999 (CA-43-55-13) concernant le Comité du suivi du ministère de la Justice sur l'implantation de la médiation familiale.
CA-44-1-11

QUE sur recommandation du Comité d'inspection professionnelle, le programme suivant de surveillance générale pour l'exercice 1999-2000 soit adopté.
CA-44-3-7

QUE le Comité administratif accorde, à même le budget 1999-2000 du Fonds d'études notariales pour les organismes externes, une subvention de 2 500 $ à l'Institut canadien d'administration de la Justice représentant la contribution de la Chambre des notaires pour le colloque qui se tiendra à Québec du 13 au 16 octobre 1999.
CA-44-3-11.1

QUE le Comité administratif recommande au Bureau que la cotisation annuelle régulière 2000-2001 demeure à 500 $, et à 240 $ pour la cotisation liée aux dépenses du Fonds d'indemnisation, avec une cotisation supplémentaire pour les notaires désignés sous la classe « A » ramenée à 60 $ au lieu de 120 $, et le maintien d'une cotisation spéciale de 75 $ pour un programme de publicité, et de 10 $ pour le programme d'aide aux notaires (PAN).
CA-44-4-5

QUE le Comité administratif accorde, à même le budget 1999-2000 du Fonds d'études notariales pour les organismes externes, une subvention de 2 000 $, au Centre de recherche action sur les relations raciales, représentant la contribution financière de la Chambre des notaires pour un colloque qui se tiendra à Montréal, du 12 au 16 mars 2000, et que Me Maurice Piette, notaire à Montréal soit le délégué de la Chambre des notaires au Comité de planification de ce colloque ;

QUE le Comité administratif accorde, à même le budget 1999-2000 du Fonds d'études notariales pour les organismes externes, une subvention de 5 000 $, au Ministère de l'industrie et du commerce du Québec, représentant la contribution financière de la Chambre des notaires à une tournée provinciale pour sensibiliser les femmes d'affaires à bien se préparer à la négociation d'un financement, et que le Président soit mandaté pour désigner le représentant de la Chambre des notaires au Comité de planification de la tournée prévue.
CA-44-4-7.1

QUE le Comité administratif nomme Me Ginette Nadeau, notai e à L'Ancienne Lorette, à titre de représentante de la Chambre des notaires du Québec pour siéger au Conseil de la faculté de droit de l'Université Laval.
CA-44-4-13.3

QUE le Comité administratif de la Chambre des notaires du Québec approuve, tel que présenté, le projet de convention à intervenir entre le Bureau des services financiers et la Chambre des notaires du Québec, qui détermine les responsabilités de l'Ordre à l'égard des notaires qui désirent porter le titre de planificateur financier et que, tant que cette convention reste en vigueur,

les dispositions de la loi relative aux planificateurs financiers, autres que les dispositions pénales, ne s'appliqueront pas aux notaires qui utilisent le titre de planificateur financier;

QUE le Comité administratif déclare que le Fonds d'indemnisation couvre les gestes posés par ses membres qui utilisent le titre de planificateur financier, et confirme la portée rétroactive de la convention spécifiquement sur ce point;

QUE le Comité administratif déclare que le Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec couvre les gestes posés par ses membres qui utilisent le titre de planificateur financier, et confirme la portée rétroactive de la convention spécifiquement sur ce point.
CA-44-5-3

QUE, conformément aux orientations déterminées par le Bureau, le Comité administratif accorde, à même le budget 1999-2000 du Fonds d'études notariales, une subvention au montant de 45 000 $ pour la mise en œuvre du projet relatif à la force exécutoire en collaboration avec le ministère de la Justice et le Centre de droit privé et comparé du Québec, et une autre subvention de 500 000 $ pour le cours offert par la firme Sigmapi sur la valorisation des services professionnels des notaires.
CA-44-5-6

QUE le Comité administratif nomme M^{e} Vilmont Dupuis, notaire à Gatineau, à titre de représentant de la Chambre des notaires du Québec au conseil de la section de droit civil de la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa.
CA-44-5-11.6

QUE, conformément à la recommandation du Directeur général et au dossier présenté, le Comité administratif autorise la réalisation du projet d'intégration des bases de données de l'Ordre.
CA-44-7-7

QUE le Comité administratif recommande au Bureau d'entériner les orientations de la Direction du développement de la profession telles que présentées en regard du rapport déposé au Comité national sur les associations multidisciplinaires de la Fédération des Ordres professionnels des juristes du Canada.
CA-44-7-9

QUE soit entreprise une étude sur la faisabilité d'instaurer un programme de formation compensatoire ou de récupération, en droit substantif, appliqué à la pratique notariale, et qu'un tel programme soit sanctionné par des évaluations, le tout afin de permettre un meilleur contrôle de la compétence professionnelle;

QUE cette étude tienne compte notamment des dispositions légales et réglementaires qui encadrent le pouvoir de l'Ordre en cette matière ainsi que des coûts et du financement d'un tel programme.
CA-44-7-11.5

QUE le Comité administratif accorde, à même le budget 1999-2000 du Fonds d'études notariales pour les organismes externes, une subvention de 5 000 $ à M^{e} Christine Gagnon, notaire à Sainte-Foy, pour la publication d'un ouvrage portant sur la copropriété divise.
CA-44-7-13

QUE le Comité administratif propose la candidature, dans l'ordre, de M^{e} Claudette Buisson, notaire à Bellefeuille, ou celle de M^{e} François Lalonde, notaire à Chambly, pour un poste au conseil d'administration aux Centres jeunesse de Montréal, le tout sous réserve de leur disponibilité.
CA-44-7-16.4

QUE le Comité administratif approuve l'entente de principe intervenue pour le renouvellement de la convention collective des professionnels notaires telle que présentée et autorise le Directeur général à signer cette convention qui se terminera le 31 mars 2002.
CA-44-9-5.1

QUE, conformément au plan d'action stratégique de la profession adopté par le Bureau, une subvention de 116 600 $ soit accordée au Centre de droit préventif du Québec à même le budget 1999-2000 du Fonds d'études notariales afin que le Centre de droit préventif réalise le mandat établi audit plan d'action.
CA-44-9-6

QUE le Comité administratif dispose ainsi des recommandations du groupe de travail sur l'inspection professionnelle, à savoir :

QUE la fréquence actuelle d'inspection régulière soit maintenue à son rythme actuel;

QUE le groupe de travail prépare une analyse sur une procédure d'inspection pour les notaires autres que ceux désignés sous la classe « A » au Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle;

QUE le Comité d'inspection examine l'importance relative des champs de spécialité existants qui ne font pas autrement l'objet d'inspection régulière;

QUE des normes de pratique et de vérification soient élaborées pour les champs de spécialité qui le justifient;

QUE ces guides de vérification soient éventuellement intégrés au protocole d'inspection régulière ou fasse l'objet d'un protocole spécifique;

QUE le nombre d'inspecteurs soit maintenu à son niveau actuel;

QU'en complément à l'inspection professionnelle, soit mis sur pied un service d'accompagnement à l'intention :

1. des notaires qui débutent une pratique en solo (ex. nouveau notaire ou un ex-associé);
2. des notaires qui se seront regroupés en société réelle afin de les aider à mettre en place des mécanismes de contrôle de qualité et de vérification interne.

CA-44-9-9

QUE le Comité administratif accorde, à même le budget 1999-2000 du Fonds d'études notariales pour les organismes externes, une subvention de 3 000 $ pour la réalisation de la 14e Conférence des juristes de l'État qui se tiendra les 12 et 13 avril 2000, à Québec.
CA-44-9-15.1

QUE le Comité administratif, sur recommandation du Comité de vérification, recommande au Bureau l'adoption des prévisions budgétaires 2000-2001 telles que présentées et qu'il prenne aussi acte de l'avis du Fonds d'études notariales relatif à l'état et à l'évolution du Fonds d'études notariales ainsi qu'à l'adéquation des subventions accordées.
CA-44-10-6

QUE le Comité administratif accorde, à même le budget 1999-2000 du Fonds d'études notariales pour les organismes externes, une subvention de 30 354,16 $ à M^{e} Charlaine Bouchard, notaire à Sainte-Foy, en collaboration avec M^{e} Nabil N. Antaki, professeur, pour la réalisation du Tome II d'un ouvrage en droit de l'entreprise.
CA-44-10-11

QU'un groupe de travail soit formé et composé de M^{e} Arnold Isaacson, notaire à Montréal, de M^{e} A. Earl Kimmel, notaire à Montréal, de M^{e} Maurice Piette, notaire à Montréal, et d'un autre membre à être désigné par le Président dont le mandat sera d'évaluer la situation en regard de l'accès à la justice en langue anglaise, et de collaborer, si requis, avec le Comité du Barreau du Québec créé à cette fin.
CA-44-10-20.2

QUE la Chambre des notaires accepte de verser une contribution de 4 $ par membre pour divers travaux menés actuellement par la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada, tels que présentés.

QUE M^{e} Maurice Piette, notaire à Montréal, soit nommé pour représenter la Chambre des notaires du Québec au Comité du projet de droit immobilier du Comité conjoint Association du Barreau canadien et Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada.
CA-44-13-5.1

QUE la candidature de M^{e} Julien S. Mackay, notaire à Mascouche, soit proposée pour le Prix d'excellence Louis St-Laurent 2000.
CA-44-13-16.4

QU'un mérite du Conseil interprofessionnel du Québec soit décerné à M^{e} Claude Pinard, notaire à Shawinigan, pour son apport à la profession.
CA-44-13-16.5

Nouveaux notaires inscrits au Tableau de l'Ordre en 1999-2000

BEAUDOIN, Mélanie
BISSONNETTE, Julie
BLAIS, Mélanie
BOUDREAU, Fanie
BRUNET, Annie
CALVERT, Josée
CANTELLO, Salvatore
CHAPUT, Édith
CHARTIER, Josée
COLLARD, Jean-Pierre
CORMIER, Mélanie
DORRIS, Julie
DRAGON, Nathalie
DRAPEAU, Richard
DUCHESNE, Richard
FOURNIER, Sébastien
GABRIELLI, Silvano
GAGNON, Sylvie
GAUTHIER, Mélanie
GINGRAS, Annie
HARVEY, Patrick
HOULE, Sylvie
JACQUES, Véronique
JETTÉ, Geneviève
LAJEUNESSE, Isabelle
LAPIERRE, John
LAVOIE, Martin
LEDUC, Florence
MADORE, Mélanie
MARION, Caroline
MONGEAU, Éveline
MORENCY, Karine
MORFOPOS, Anna
MORIN, Christine
MURPHY, Lyne
PARENTEAU, Jean-Bernard
PARISÉ, Steve
PARISIEN, David
PELLETIER, Annie
PELLETIER, Sylvie
PERRON, Caroline
POMERLEAU, Anne
RAYMOND, Catherine
RHÉAUME, Lucie
ROBICHAUD, Caroline
ROSS, Nathalie
ROULEAU, Lucie
ROUTHIER, Marie-Claude
SAVARD, Karolyn
ST-JACQUES, Sophie
THIBEAULT, Nancy
TRUCHON, Chantale
TURGEON, Karine

ÉTATS FINANCIERS
RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

CHAMBRE DES NOTAIRES DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2000

CHAMBRE DES NOTAIRES DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2000

Table des matières

Rapport des vérificateurs	
Résultats	2
Évolution des soldes de fonds	3
Bilan	4
Flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6-17

3333, boul. Graham
Bureau 400
Montréal (Québec)
H3R 3L5
Tél.: (514) 341-5511
Téléc.: (514) 342-0589
Internet : info@psb.qc.ca

Andrée Guy, CA, ASC
Morton Ptack, CA
Robert R. Schnarch, CA
Ellis Basevitz, CA
Michael Engel, CA
Marc Elman, CA, CBV
Steven Moses, CA
Lawrence Yanger, CA
Sam Spatari, CA
Tony Ferracane, CA

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de la
Chambre des notaires du Québec

Nous avons vérifié le bilan du Fonds général, du Fonds d'indemnisation et du Fonds d'études notariales de la **Chambre des notaires du Québec** au 31 mars 2000 ainsi que les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie de ces fonds pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Chambre des notaires du Québec. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la **Chambre des notaires du Québec** au 31 mars 2000, ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

PSB

Comptables agréés
Montréal, le 26 mai 2000

Résultats
de l'exercice terminé le 31 mars 2000

	Budget adopté 2000 (non vérifié)	Réel 2000				1999
		Fonds général	Fonds d'indemnisation	Fonds d'études notariales	Total	Total
Produits						
Intérêts sur dépôts en fidéicommis	6 000 000 $	— $	— $	9 525 296 $	9 525 296 $	9 691 492 $
Cotisations	2 857 500	1 850 639	1 050 298	—	2 900 937	3 799 796
Registres des testaments et mandats	2 216 350	2 438 535	—	—	2 438 535	2 266 354
Placements	1 240 000	55 724	239 598	1 484 543	1 779 865	2 299 243
Formation	372 000	1 658 504	—	—	1 658 504	694 949
Autres	729 250	837 511	96 987	1 422	935 920	971 857
	13 415 100	6 840 913	1 386 883	11 011 261	19 239 057	19 723 691
Charges						
Salaires et charges sociales	5 243 600	5 206 374	150 194	—	5 356 568	4 864 460
Subventions						
Entités contrôlées						
Notarius (TSIN) Inc.	1 500 000	—	—	1 500 000	1 500 000	2 000 000
Autres	50 000	7 437	—	39 768	47 205	42 800
Honoraires professionnels	1 423 350	2 252 742	41 939	163 258	2 457 939	1 712 260
Réclamations (note 8)	500 000	—	(26 846)	—	(26 846)	428 571
Assurance excédentaire	225 000	—	139 656	—	139 656	223 450
Comités	398 700	348 150	17 496	1 425	367 071	336 896
Déplacements et représentations	258 600	268 290	—	—	268 290	251 196
Affiliations et délégations	145 000	141 060	—	—	141 060	189 391
Charges locatives	647 000	670 120	—	—	670 120	648 559
Services informatiques	488 000	607 538	—	—	607 538	471 005
Impression et diffusion électronique	185 000	264 445	—	—	264 445	197 140
Dépenses générales de bureau	842 300	865 623	1 444	49 229	916 296	857 095
Publicité et promotion	695 000	667 518	—	—	667 518	713 582
Mauvaises créances	174 000	107 811	1 826	1 364	111 001	132 310
Provision pour congrès	30 000	30 000	—	—	30 000	30 000
Amortissement des immobilisations	725 000	458 093	212	50 415	508 720	535 140
	13 530 550	11 895 201	325 921	1 805 459	14 026 581	13 633 855
Projets spéciaux (note 10)	740 739	470 499	—	179 891	650 390	112 247
	14 271 289	12 365 700	325 921	1 985 350	14 676 971	13 746 102
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(856 189) $	(5 524 787) $	1 060 962 $	9 025 911 $	4 562 086 $	5 977 589 $

Évolution des soldes de fonds
de l'exercice terminé le 31 mars 2000

	2000										1999
	Fonds général			Fonds d'indemnisation			Fonds d'études notariales			Total	Total
	Investis en immobilisations	Non grevés d'affectations	Total	Investis en immobilisations	Affectation d'origine interne	Total	Investis en immobilisations	Affectations d'origine interne	Total		
Solde au début	1 540 785 $	423 348 $	1 964 133	113 $	4 088 615 $	4 088 728 $	23 553 $	22 263 216 $	22 286 769 $	28 339 630 $	22 362 041 $
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(458 093)	(5 066 694)	(5 524 787)	(212)	1 061 174	1 060 962	(50 415)	9 076 326	9 025 911	4 562 086	5 977 589
Investis en immobilisations	307 591	(307 591)	—	1 187	(1 187)	—	176 964	(176 964)	—	—	—
Virements interfonds	—	6 060 203	6 060 203	—	(83 709)	(83 709)	—	(5 976 494)	(5 976 494)	—	—
Solde à la fin	1 390 283 $	1 109 266 $	2 499 549	1 088 $	5 064 893 $	5 065 981 $	150 102 $	25 186 084 $	25 336 186 $	32 901 716 $	28 339 630 $

Bilan
au 31 mars 2000

	2000				1999
	Fonds général	Fonds d'indemnisation	Fonds d'études notariales	Total	Total
ACTIF					
Actif à court terme					
Encaisse (note 9)	822 832 $	250 124 $	1 117 313 $	2 190 269 $	3 797 747 $
Débiteurs (note 3)	1 809 209	8 592	516 644	2 334 645	2 418 716
Montant à recevoir de l'assureur	—	338 299	—	338 299	721 581
Intérêts courus	23 205	73 353	797 275	893 833	891 461
Contribution à recevoir du fonds d'études notariales	470 522	—	—	470 522	—
Avance à Notarius (TSIN) Inc.	—	—	197 331	197 331	197 331
Frais payés d'avance	378 409	—	250 000	628 409	296 896
	3 504 177	670 368	2 878 763	7 053 308	8 323 732
Placements (note 4)	—	4 745 096	23 330 477	28 075 573	23 408 949
Dépôt à terme (note 12)	427 902	—	—	427 902	427 902
Immobilisations (note 5)	1 390 283	1 088	150 102	1 541 473	1 564 451
	1 818 185	4 746 184	23 480 579	30 044 948	25 401 302
	5 322 362 $	5 416 552 $	26 359 342 $	37 098 256 $	33 725 034 $
PASSIF					
Passif à court terme					
Marge de crédit (note 6)	— $	— $	— $	— $	905 330 $
Créditeurs (note 7)	2 127 498	13 998	552 634	2 694 130	1 997 653
Provision pour réclamations en cours	—	336 573	—	336 573	1 587 159
Subvention perçue d'avance (note 9)	82 817	—	—	82 817	202 376
Produits perçus d'avance	13 434	—	—	13 434	8 242
Contribution à payer au fonds général	—	—	470 522	470 522	
	2 223 749	350 571	1 023 156	3 597 476	4 700 760
Crédit reporté	599 064	—	—	599 064	684 644
SOLDES DE FONDS					
Investis en immobilisations	1 390 283	1 088	150 102	1 541 473	1 564 451
Non grevés d'affectations	1 109 266	—	—	1 109 266	423 348
Affectations d'origine interne	—	5 064 893	25 186 084	30 250 977	26 351 831
	2 499 549	5 065 981	25 336 186	32 901 716	28 339 630
	5 322 362 $	5 416 552 $	26 359 342 $	37 098 256 $	33 725 034 $

Au nom du Bureau,

_____, président

_____, directeur général

Flux de trésorerie
de l'exercice terminé le 31 mars 2000

	2000	1999
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	4 562 086 $	5 977 589 $
Postes n'impliquant aucun mouvement sur l'encaisse		
Amortissement des immobilisations	508 720	535 140
Amortissement du crédit reporté	(85 580)	(85 580)
Gain sur la cession de placements	(704 290)	(1 155 687)
	(281 150)	(706 127)
Variation nette des autres éléments d'actif et de passif à court terme autres que l'encaisse		
Débiteurs	84 071	(430 827)
Montant à recevoir de l'assureur	383 282	259 511
Intérêts courus	(2 372)	(228 208)
Frais payés d'avance	(331 513)	(51 437)
Créditeurs	696 477	(546 932)
Contribution perçue d'avance	—	(656 154)
Produits perçus d'avance	5 192	—
Subvention perçue d'avance	(119 559)	—
Provision pour réclamations en cours	(1 250 586)	61 875
	(535 008)	(1 592 172)
	3 745 928	3 679 290
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Placements	(99 076 351)	(63 799 382)
Cession de placements	95 114 017	62 161 732
Immobilisations	(485 742)	(387 906)
	(4 448 076)	(2 025 556)
Augmentation (diminution) de trésorerie	(702 148)	1 653 734
Trésorerie au début	2 892 417	1 238 683
TRÉSORERIE À LA FIN	2 190 269 $	2 892 417 $
SITUATION DE LA TRÉSORERIE		
Encaisse	2 190 269 $	3 797 747 $
Marge de crédit	—	(905 330)
	2 190 269 $	2 892 417 $

Notes complémentaires
au 31 mars 2000

1. Description de l'organisme

La Chambre des notaires du Québec est un ordre professionnel constitué en vertu de la Loi sur le notariat. Elle est régie par le Code des professions et elle est un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal.

2. Principales conventions comptables

La Chambre des notaires du Québec utilise la méthode de la comptabilité par fonds et applique la méthode du report, étant celle du rapprochement des produits et des charges.

Comptabilité par fonds

Fonds général

Le fonds général est utilisé pour toutes les activités courantes de la Chambre des notaires du Québec. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans le fonds général. Ce fonds présente les actifs et les ressources non affectés. Plusieurs des activités du fonds général de la Chambre des notaires du Québec répondent en partie ou en totalité aux objets du fonds d'études notariales et par conséquent bénéficient d'une contribution financière provenant de celui-ci. Le fonds général reçoit une contribution financière du fonds d'indemnisation correspondant à la portion des frais administratifs payés par le fonds général et imputable au fonds d'indemnisation.

Fonds d'indemnisation

Conformément à la Loi sur le notariat (article 93, paragraphe 10), le Bureau de la Chambre des notaires du Québec a établi par règlement un fonds d'indemnisation servant à rembourser les sommes d'argent ou autres valeurs utilisées par un notaire à d'autres fins que celles pour lesquelles elles lui avaient été remises dans l'exercice de sa profession.

Fonds d'études notariales

Conformément à la Loi sur le notariat (article 93, paragraphe 8), la Chambre des notaires du Québec administre un fonds d'études notariales. Ce fonds est alimenté principalement par les revenus des comptes généraux tenus en fidéicommis par les notaires dans l'exercice de leur profession, aux fins de promouvoir la qualité des services professionnels, la réforme du droit, la recherche juridique, l'éducation et l'information légales ainsi que l'établissement et le maintien de services de bibliothèques de droit.

2. Principales conventions comptables (suite)

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de la Chambre des notaires du Québec doit faire des estimations et établir des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif figurant au bilan de chacun des fonds, sur les montants des revenus et des dépenses figurant à l'état des résultats de chacun des fonds et sur les éventualités mentionnées dans les notes aux états financiers. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Placements

Les placements sont comptabilisés au coût. Lorsqu'un placement à long terme subit une baisse de valeur durable, une réduction est comptabilisée en conséquence à l'état des résultats afin d'en tenir compte.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire de la façon suivante :

Équipements informatiques	33 1/3 %
Logiciels et programmation	50 %
Mobilier de bureau	10 %
Équipements de bureau	20 %
Améliorations locatives	Durée restante du bail

Crédit reporté

Au cours de l'exercice 1997, la Chambre des notaires du Québec a reçu un montant de 855 805 $ en remboursement des frais engagés pour des améliorations locatives. Ce montant a été comptabilisé à titre de crédit reporté dans le fonds général et est amorti sur la durée du bail jusqu'en 2007 à raison de 85 580 $ annuellement dont le montant est imputé en réduction du loyer.

Régime de retraite

La Chambre des notaires administre le régime de retraite des employés de la Chambre des notaires du Québec auquel participe également Notarius (TSIN) Inc.. La Chambre des notaires du Québec et Notarius (TSIN) Inc. assument le risque de pertes actuarielles de ce régime de retraite à prestations déterminées. Le tarif de cotisation est établi pour chaque exercice financier de manière à ce que l'actif de la caisse de retraite soit suffisant pour le versement des prestations futures. La dernière évaluation actuarielle en date du 31 décembre 1999 montre un actif du régime de retraite à 6 737 600$ et une provision actuarielle de 5 723 400$.

2. Principales conventions comptables (suite)

Entités contrôlées

La Chambre des notaires du Québec a le pouvoir de nommer les administrateurs, d'adopter les états financiers et de nommer les vérificateurs du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle, de Notarius (TSIN) Inc., de la Corporation de service des notaires du Québec et du Centre de droit préventif du Québec Inc.. De plus, la Chambre des notaires du Québec a le pouvoir de fixer les primes d'assurance que le Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle peut charger aux notaires. Le Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle, Notarius (TSIN) Inc., la Corporation de service des notaires du Québec et le Centre de droit préventif du Québec Inc. étant considérés comme des entités sans but lucratif distinctes, leurs comptes ne sont donc pas compris dans les états financiers de la Chambre des notaires du Québec. Des renseignements financiers relatifs aux principales entités contrôlées sont présentés à la note 14.

Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle

Le Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec est un organisme sans but lucratif constitué le 21 décembre 1990 à la suite de l'obtention d'un permis d'assureur. L'actif du Fonds constitue un patrimoine distinct des autres actifs de la Chambre des notaires du Québec affecté exclusivement à ses opérations d'assurance en responsabilité professionnelle.

Le Fonds assure la responsabilité professionnelle des membres et procure une protection aux ex-membres de la Chambre des notaires du Québec dans la mesure où une réclamation lui est présentée pendant la période d'assurance.

Notarius (TSIN) Inc.

Notarius (TSIN) Inc., un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la troisième partie de la Loi sur les compagnies du Québec, a pour but de concevoir, développer, déployer et exploiter des solutions technologiques intégrées répondant aux besoins professionnels et d'affaires présentes et futures du notariat.

Corporation de service des notaires du Québec

La Corporation de service des notaires du Québec, un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la troisième partie de la Loi sur les compagnies du Québec, a pour but d'offrir des services ou produits répondant aux besoins des notaires. Elle administre entre autres le programme d'assurance collective des notaires. Les renseignements financiers relatifs à cette entité contrôlée ne sont pas présentés car ils sont non significatifs.

Notes complémentaires
au 31 mars 2000

2. Principales conventions comptables (suite)

Centre de droit préventif du Québec Inc.

Le Centre de droit préventif du Québec Inc. est un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la troisième partie de la Loi sur les compagnies du Québec. La mission du Centre de droit préventif du Québec Inc. consiste à proposer et mettre en place des actions et des solutions concrètes pour prévenir et réduire les conflits dans la société. Les renseignements financiers relatifs à cette entité contrôlée ne sont pas présentés car ils sont non significatifs.

3. Débiteurs

	2000	1999
Fonds général		
Clients	2 642 860 $	2 331 767 $
Provision pour créances douteuses	(839 168)	(743 997)
Entité contrôlée		
Corporation de service des notaires du Québec	---	5 958
Régime de retraite	5 517	2 631
Dû par le fonds d'indemnisation	---	70 911
Dû par le fonds d'études notariales	---	498 185
	1 809 209 $	2 165 455 $
Fonds d'indemnisation		
Clients	61 537 $	149 750 $
Provision pour créances douteuses	(61 537)	(59 711)
Dû par le fonds général	5 571	---
Autres	250	---
Dû par le fonds d'études notariales	2 771	---
	8 592 $	90 039 $
Fonds d'études notariales		
Clients	27 487 $	12 171 $
Provision pour créances douteuses	(8 552)	(8 069)
Dû par le fonds général	497 909	159 120
	516 844	163 222
	2 334 645 $	2 418 716 $

Notes complémentaires
au 31 mars 2000

4. Placements

	2000				1999			
	Durée[a]	%[b]	Juste valeur [c]	Coût	Durée[a]	%[b]	Juste valeur [c]	Coût
Fonds d'indemnisation								
Marché monétaire								
Bons du Trésor du Canada	5,21	—	2 159 884 $	2 159 884 $	4,93	—	1 660 303 $	1 660 303 $
Obligations								
Canada	6,08	2,8	1 555 802	1 610 359	5,01	2,9	1 740 440	1 762 955
Provinces	6,18	1,9	294 828	302 640	—	—	—	—
Municipalités	6,37	2,3	194 620	197 868	5,26	1,9	677 715	695 693
Organismes parapublics	6,35	2,5	446 112	474 345	5,32	3,0	361 855	370 775
			4 651 246	4 745 096			4 440 313	4 489 726
Fonds d'études notariales								
Marché monétaire								
Bons du Trésor du Canada	5,19	—	887 654	887 654	—	—	—	—
Bons du Trésor du Québec	—	—	—	—	4,96	—	493 895	493 895
Fonds commun Natcan	—	—	80 000	80 000	—	—	—	—
Fonds commun Montrusco	—	—	548 288	548 288	—	—	173 598	174 008
Certificat de dépôt	5,25	—	410 000	410 000	3,65	—	10 000	10 000
			1 925 942	1 925 942			677 493	677 903
Obligations								
Canada	6,07	3,1	2 470 538	2 549 761	5,00	2,4	5 086 477	5 152 673
Provinces	6,22	1,8	327 444	349 494	5,19	2,6	750 370	760 995
Municipalités	6,40	1,8	913 925	981 305	5,33	2,1	1 879 485	1 858 471
Organismes parapublics	6,35	2,8	1 189 886	1 213 707	5,28	2,8	1 076 831	1 067 553
Sociétés	6,32	2,5	1 548 129	1 577 405	5,49	2,7	1 005 892	1 016 930
Fonds commun Natcan	—	—	3 245 551	3 307 241	—	—	2 746 667	2 814 932
Fonds commun Montrusco	—	—	3 687 187	3 901 690	—	—	1 251 363	1 287 540
			13 382 660	13 880 603			13 797 085	13 959 094
Actions canadiennes	—	—	5 088 029	4 523 585	—	—	2 594 908	2 500 937
Actions américaines	—	—	1 244 659	1 363 155	—	—	695 645	773 702
Actions internationales	—	—	1 649 761	1 637 192	—	—	921 841	1 007 587
			7 982 449	7 523 932			4 212 394	4 282 226
			23 291 051	23 330 477			18 686 972	18 919 223
			27 942 297 $	28 075 573 $			23 127 285 $	23 408 949 $

a) Échéance moyenne pondérée exprimée en nombre d'années

b) Rendement moyen pondéré à l'échéance

c) La juste valeur des bons du Trésor, des certificats de dépôt et des obligations est basée sur les cours du marché divulgués publiquement. Lorsque les cours du marché ne sont pas disponibles, la juste valeur est estimée à partir des cours du marché d'obligations similaires.

La juste valeur des actions est établie selon leur cours du marché.

La juste valeur du fonds commun est évaluée à partir des informations fournies par le promoteur du fonds.

5. Immobilisations

	2000			1999		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Fonds général						
Équipements informatiques	1 146 177 $	948 906 $	197 271 $	1 047 631 $	768 909 $	278 722 $
Logiciels et programmation	1 063 234	885 729	177 505	910 229	737 607	172 622
Mobiliers de bureau	439 696	159 227	280 469	427 585	148 608	278 977
Équipements de bureau	117 642	72 313	45 329	104 519	49 845	54 674
Améliorations locatives	1 007 651	317 942	689 709	976 844	221 054	755 790
	3 774 400	2 384 117	1 390 283	3 466 808	1 926 023	1 540 785
Fonds d'indemnisation						
Logiciels et programmation	20 712	19 624	1 088	19 525	19 412	113
Fonds d'études notariales						
Équipements informatiques	66 495	66 495	—	66 495	62 117	4 378
Logiciels et programmation	266 904	116 802	150 102	89 941	70 766	19 175
	333 399	183 297	150 102	156 436	132 883	23 553
	4 128 511 $	2 587 038 $	1 541 473 $	3 642 769 $	2 078 318 $	1 564 451 $

6. Marge de crédit

Fonds général

La Chambre des notaires du Québec bénéficie d'une ouverture de crédit bancaire maximum de 1 500 000 $ en 2000 et en 1999 au taux d'intérêt préférentiel octroyé par l'institution financière lequel était de 7% au 31 mars 2000. Cette ouverture de crédit, sujette à révision, est renégociable le 30 juillet 2000. Aucun actif n'est affecté à la garantie de cette ouverture de crédit bancaire. Au 31 mars 2000, le crédit disponible est de 1 500 000 $ (594 670 $ en 1999).

Notes complémentaires
au 31 mars 2000

7. Créditeurs

	2000	1999
Fonds général		
Fournisseurs	1 452 308 $	1 143 479 $
Notarius (TSIN) Inc., une entité contrôlée	171 710	47 183
Dû au fonds d'études notariales	497 909	159 120
Dû au fonds d'indemnisation	5 571	---
	2 127 498	1 349 782
Fonds d'indemnisation		
Frais courus	13 998	9 872
Dû au fonds général	---	---
Dû au fonds d'études notariales	---	70 911
	13 998	80 783
Fonds d'études notariales		
Fournisseurs	155 487	68 903
Transactions sur les placements en attente de Règlement	394 376	---
Dû au fonds d'indemnisation	2 771	---
Dû au fonds général	---	498 185
	552 634	567 088
	2 694 130 $	1 997 653 $

8. Réclamations au fonds d'indemnisation

En vertu du Règlement sur la comptabilité en fidéicommis des notaires, l'indemnité maximale payable à même le Fonds d'indemnisation est établie au montant de 100 000 $ par réclamation.

Les réclamations au fonds d'indemnisation sont provisionnées dans l'exercice financier au cours duquel la Chambre des notaires du Québec a eu connaissance de l'événement faisant l'objet de la réclamation.

En vertu de la police d'assurance excédentaire l'assureur rembourse la Chambre des notaires du Québec lorsque le total des réclamations payées pour l'année excède 1 500 000 $ jusqu'à concurrence d'un montant de 5 000 000 $ pour la durée de la protection.

La dépense présentée pour les réclamations dans l'état des résultats du Fonds d'indemnisation est constituée des éléments suivants :

	2000	1999
Nouveaux dossiers de réclamations ouverts au cours de l'exercice financier	192 472 $	794 594 $
Ajustement des provisions pour réclamations comptabilisées au cours des exercices antérieurs	(187 547)	(461 994)
Variation du montant à recevoir de l'assureur conformément au contrat d'assurance excédentaire	(31 771)	95 971
	(26 846) $	428 571 $

9. Programme de coopération avec le notariat ukrainien

Fonds général

La Chambre des notaires du Québec administre, avec l'aide de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), un programme de coopération avec le notariat ukrainien. L'ACDI verse à la Chambre des notaires une subvention ne devant servir qu'aux fins du programme et la Chambre des notaires contribue audit programme sous forme de biens et services, selon un protocole d'entente.

Selon le protocole d'entente, l'ACDI versera à la Chambre des notaires du Québec une subvention d'un montant total de 1 479 985 $ jusqu'au 30 mars 2001. Tout excédent non utilisé dans le cadre du projet sera retourné à l'ACDI.

Les produits et les charges cumulatifs au 31 mars 2000 relativement à ce projet se détaillent comme suit :

	2000	
Produits		
Subvention de l'ACDI	1 127 989	$
Placements	19 876	
	1 147 865	
Charges		
Salaires et charges sociales	410 322	
Honoraires professionnels	284 633	
Déplacements et séjour	180 069	
Mobilier et équipements	80 472	
Fournitures de bureau	109 552	
	1 065 048	
Subvention perçue d'avance	82 817	$

Un montant de 138 713 $ concernant ce programme est inclus dans l'encaisse du fonds général.

10. Projets spéciaux

La Chambre des notaires du Québec a continué le programme d'inspection préventive concernant la comptabilité en fidéicommis des notaires (BIC).

Un plan d'action de relance de la profession qui s'étendra sur trois ans a été entrepris au cours de l'exercice financier.

	2000	1999
Fonds général		
Plan d'action	470 499 $	--- $
Fonds d'études notariales		
Plan d'action		
- Subvention Centre de droit préventif du Québec Inc., une entité contrôlée	48 584	---
BIC	131 307	112 247
	179 891	112 247
	650 390 $	112 247 $

11. Opérations entre apparentés

La Chambre des notaires du Québec a effectué des opérations dans le cours normal des activités avec Notarius (TSIN) Inc.. Ces opérations ont été mesurées à la valeur d'échange et ont totalisé 756 351 $ (692 907 $ en 1999).

12. Engagements

Fonds général

La Chambre des notaires du Québec est liée par des baux relatifs à ses locaux administratifs jusqu'au 30 avril 2007. Le montant total des loyers, incluant les taxes et les frais relatifs aux opérations, s'élève à 4 559 000 $.

Les paiements minimums exigibles en vertu des baux pour les cinq prochains exercices se répartissent comme suit :

2001	2002	2003	2004	2005
589 000 $	589 000 $	636 000 $	651 000 $	652 000 $

Le dépôt à terme, au coût de 427 902 $ (427 902 $ en 1999) portant intérêt au taux de 5,00% (4,89% en 1999), est affecté à la garantie des baux.

13. Éventualités

Dans le cours normal des affaires, la Chambre des notaires est impliquée dans diverses réclamations et poursuites. De plus, à la date du rapport, un procès a eu lieu relativement à une poursuite intentée contre la Chambre des notaires du Québec pour un montant significatif pour des événements qui se sont produits en 1995. Aucune provision n'a été enregistrée aux états financiers et à la date du rapport des vérificateurs la cause était en délibéré. Même si l'issue de ces dossiers ne peut être prévue avec certitude, la Chambre des notaires du Québec estime que leur dénouement n'aurait pas de répercussions négatives significatives sur sa situation financière et les résultats de son exploitation.

La Chambre des notaires du Québec cautionne les améliorations locatives des nouveaux locaux de Notarius (TSIN) Inc. pour un montant de 250 000 $.

La Chambre des notaires du Québec cautionne la marge de crédit de Notarius (TSIN) Inc. au moyen d'une hypothèque mobilière sur le produit des subventions à verser par la Chambre des notaires du Québec à Notarius (TSIN) Inc. jusqu'à un maximum de 1 500 000 $. Au 31 mars 2000, le montant de la marge de crédit utilisé par Notarius (TSIN) Inc. est de 1 466 275 $ et le solde des subventions à verser par la Chambre des notaires du Québec à Notarius (TSIN) Inc. est de 1 250 000 $.

Notes complémentaires
au 31 mars 2000

14. Entités contrôlées

Renseignements financiers provenant des principales entités contrôlées

Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec au 31 décembre 1999

	31 décembre 1999	31 décembre 1998
Bilan		
Actif	50 950 502 $	53 918 568 $
Passif	36 959 850 $	39 942 177 $
Surplus cumulé	13 990 652 $	13 976 391 $
Résultats		
Activités d'assurances		
Produits	5 051 301 $	5 143 271 $
Charges	7 682 484 $	10 997 748 $
Activités de placements		
Produits	2 826 488 $	4 097 089 $
Charges	128 542 $	167 126 $
Flux de trésorerie		
Activités d'exploitation	134 524 $	(1 307 129) $
Activités d'investissement	1 614 168 $	(4 087 063) $

Notarius (TSIN) Inc. au 31 mars 2000

	31 mars 2000	31 mars 1999
Bilan		
Actif	1 588 268 $	1 363 494 $
Passif	2 300 219 $	1 520 641 $
Actifs nets (négatifs)	(711 951) $	(157 147) $
Résultats		
Produits	3 836 686 $	4 357 772 $
Charges	4 391 490 $	4 917 400 $
Flux de trésorerie		
Activités d'exploitation	(243 959) $	(588 024) $
Activités d'investissement	(561 741) $	(243 855) $

15. Chiffres de l'exercice précédent

Les chiffres de l'exercice précédent ont été vérifiés par d'autres vérificateurs et ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle du présent exercice.